27e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 48 30 NOVEMBRE 1905

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Géographie religieuse allemande. — II. Répartition actuelle des confessions catholique et protestante dans les divers Etats de l'Empire d'Allemagne. — III. Déplacement du pourcentage au cours des trente dernières années ; fécondité supérieure des mariages catholiques. — IV. De la pratique de la confession dans le protestantisme. — V. Persistance des vestiges catholiques en pays luthériens. — VI. Mariages mixtes. — VII. Sort des enfants issus de mariages mixtes. — VIII. Apostasies. — IX. Réflexions. — X. Guillaume II et les origines de la guerre russo-japonaise. — XI. Les Anglais au Tibet. — XII. Le péril jaune au XIIIe siècle. — XIII. Quinze années de budget des cultes à la charge des fidèles. — XIV. Tocqueville. — XV. M. Loisy et les paroles « attribuées » par les évangélistes à Notre-Seigneur. — XVI. Notes : † Paul Schanz ; encore M. Le Roy ; un monastère grec ; chant grégorien ; saint Henri et sainte Cunégonde ; etc.

I. — Le P. Krose, le grand statisticien de l'Allemagne, avait commencé, il y a quelques années, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, une série d'articles de statistique confessionnelle allemande. Il les a réunis en volume l'an dernier. On pourrait regretter qu'il ne les ait pas complétés et s'arrête à l'année 1900 : mais assez peu importe au fond, puisque le mouvement confessionnel est à peine sensible en Allemagne et que chaque confession reste (ou dort) sur ses positions. Il faut d'ailleurs lui tenir grand compte de l'immense labeur que représente son travail ; car la plupart des renseignements qu'il nous donne sont laissés de côté dans les statistiques officielles, et l'on devine assez ce qu'il en peut coûter, en Allemagne non moins qu'en France, de dresser une statistique d'ensemble en dehors de l'intervention de l'autorité publique.

La question de la statistique confessionnelle ne s'est guère posée en Allemagne qu'après la Révolution. Le XVIe siècle avait formulé le principe : *Cujus regio, ejus religio*, sanctionné par Charles-Quint à la paix d'Augsbourg (1550) : les princes protestants l'appliquèrent rigoureusement, impitoyablement ; les princes catholiques y mirent plus de ménagements et des procédés plus évangéliques. Mais en somme, la contre-réformation qu'ils organisèrent dans les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe, fut couronnée de succès ; et quand éclata la guerre de Trente ans (1618), il y avait en Allemagne des Etats catholiques et des Etats protestants, mais pas d'Etats mixtes : quiconque ne voulait pas embrasser la religion du souverain ou changer de religion avec le souverain et aussi souvent qu'il plaisait au souverain [1], gardait comme fiche de consolation le *beneficium flebile emigrandi*.

Le principe *cujus regio* subit un premier accroc lors des traités de Westphalie qui, en décrétant l'année 1624 « année normale », garantissent à chaque habitant de l'Empire le libre exercice du culte qu'il professait en cette année 1624. Mais, en pratique, la situation des dissidents n'était pas tenable, l'exercice du culte était réduit à un minimum ridicule, et l'on en revint peu à peu à la classification en Etats exclusivement catholiques et Etats exclusivement protestants.

De nouveau, au milieu du XVIIIe siècle, les guerres de Frédéric II de Prusse infligent à la

[1] En Palatinat par exemple, Othon-Henri, électeur palatin (1556-1559) impose le luthéranisme ; — son successeur Frédéric III (1559-1576) impose le calvinisme (se rappeler qu'à cette époque, calvinistes et luthériens se haïssaient et s'excommuniaient non moins fermement qu'ils excommuniaient les catholiques : il y eut des exécutions capitales, des « martyrs » en pays luthériens pour cause de calvinisme) ; — puis l'électeur Louis (1576-1584) chasse les prédicants calvinistes et rétablit le luthéranisme ; — puis son fils Frédéric IV (1584-1612) rétablit le calvinisme ; — puis vient Frédéric V, calviniste aussi, mais qui eut l'ambition de se croire appelé à prendre la tête de l'Allemagne ; c'est lui qui fut le vaincu de la Montagne-Blanche (1620), au début de la Guerre de Trente ans : il y perdit sa dignité électorale et tous ses domaines, où l'empereur Ferdinand II chargea l'électeur de Bavière Maximilien Ier d'organiser la contre-réformation.

De même, tout Anglais dut, dans l'espace de trente ans (1530-1560), changer quatre fois de religion, sous peine de pendaison ou d'écartèlement.

Et voilà comment c'est le protestantisme qui a introduit dans le monde la liberté de conscience !

carte politique de l'Allemagne des remaniements considérables dont le contre coup se fait ressentir sur la carte religieuse, encore que Frédéric II soit resté loin de consentir en fait à ses nouveaux sujets catholiques de Silésie toutes les libertés dont il leur avait donné l'assurance théorique.

Mais c'est la Révolution qui porte le coup définitif à l'ancien état de choses. Les sécularisations consommées en 1803 livrent aux princes protestants quantité de sujets catholiques ; et par contre, la suppression d'un grand nombre de villes libres ou républiques urbaines fait passer de grands territoires protestants sous domination catholique [1]. Les princes catholiques bénéficiaires de ces opérations ne sont certes pas gens à favoriser la conversion de leurs nouveaux sujets ; mais, sans les guerres napoléoniennes, nul doute que les princes protestants ne se soient attelés à l'œuvre d' « évangélisation » de leurs catholiques. Seulement, Napoléon, qui au lendemain d'Austerlitz (1805) supprime jusqu'au nom du vieil Empire vermoulu d'Allemagne et lui substitue le *Rheinbund* ou Confédération du Rhin, Confédération où entreront non pas seulement les princes limitrophes du Rhin mais successivement tous les principicules allemands, y compris les deux Mecklenbourg de l'Extrême-Orient germanique, — Napoléon insère dans l'Acte constitutionnel du *Rheinbund* l'article IV qui porte que l'exercice du culte catholique sera partout *pleinement assimilé* à l'exercice du culte luthérien et que « les sujets des deux religions jouiront, sans restriction, des mêmes droits civils et politiques. » Croirait-on que c'est là l'article dont la signature a le plus coûté à ces misérables principicules dont la servilité par ailleurs ne connaissait pas de bornes et semblait n'éprouver nulle répugnance sous le talon de la botte du maître ? Ce ne fut pas trop, pour le leur imposer, de toute l'autorité de Napoléon ; mais, Napoléon tombé, ils se ressaisissent sans tarder et s'opposent à ce que le malencontreux article de liberté figure à l'Acte constitutionnel dressé au Congrès de Vienne pour la nouvelle Allemagne. Et, jusqu'aujourd'hui, si dans les grands Etats on se contente généralement de mettre des entraves à la liberté de l'administration ecclésiastique, dans les petits Etats c'est la liberté même des sacrements qui est refusée : dans les deux Mecklenbourg notamment et dans le grand-duché de Brunswick, les sacrements (même le baptême) ne peuvent être administrés et la messe ne peut être dite que dans quelques rares localités autorisées et à certains jours fixés et par des prêtres dûment pourvus de l'homologation ministérielle. — Mais enfin, nulle part on n'a osé revenir à l'application rigoureuse du principe *cujus regio* ; on n'a pas imposé l'exil aux catholiques fidèles ; et il n'est pas aujourd'hui, en Allemagne, d'Etat si minuscule qui ne soit, à des degrés divers, de population mixte. Au surplus, que l'on ne voie pas ici un bon point donné à ces Etats protestants : car, certainement, la facilité sans cesse grandissante des communications et les nécessités du commerce et de l'industrie sont pour beaucoup dans ce libéralisme dont, pour embryonnaire qu'il soit, les ancêtres de ces grands-ducs ou de ces simples ducs n'eussent pas eu l'idée.

Il n'y a donc plus aujourd'hui, en Allemagne, d'Etats exclusivement protestants ni d'Etats exclusivement catholiques. Partout les confessions sont mêlées. Ce mélange a-t-il profité aux catholiques ? C'est ce que l'on verra tout à l'heure.

II. — Le P. Krose suit le mouvement de la population à travers tout le XIXe siècle et les déplacements progressifs ou successifs qui se sont effectués entre les chiffres respectifs des deux confessions dans chacun des vingt-cinq Etats de l'Empire actuel (vingt-six si l'on y comprenait l'Alsace-Lorraine, qui jusqu'aujourd'hui n'a rien eu d'un Etat maître de ses destinées). Il y a là un travail minutieux qui pour les Allemands doit être fort intéressant, mais dont il nous suffira de retenir les grandes lignes.

Laissant de côté les Israélites, dont le chiffre total pour l'Empire se monte à près de 600.000, et les « divers » qui peuvent s'élever au chiffre de 20.000, nous ne donnons, dans le tableau qui va suivre, que les chiffres et la proportion des catholiques et des protestants dans chacun des Etats de l'Empire le 1er décembre 1900 :

[1] Voir, sur le sordide détail de ces opérations, *Ami*, 1904, p. 193-207.

	PROTESTANTS	CATHOLIQUES	PROPORTION % des protestants	PROPORTION % des catholiques
Royaume de Prusse	21.817.577	12.113.670	63,29	35,14
Royaume de Bavière	1.749.206	4.363.178	28,32	70,65
Royaume de Saxe	3.972.063	198.265	94,52	4,72
Royaume de Württemberg.	1.497.299	650.392	69,02	29,98
Grand-Duché de Bade	704.058	1.131.639	37,69	60,58
Grand-Duché de Hesse-Darmstadt	746.201	341.570	66,63	30,50
Grand-Duché de Mecklenbourg-Schwerin . .	597.268	8.182	98,27	1,35
Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach . . .	347.144	14.158	95,67	3,90
Grand-Duché de Mecklenbourg-Strelitz . . .	100.568	1.612	98,02	1,57
Grand-Duché d'Oldenbourg	309.510	86.920	77,54	21,77
Duché de Brunswick	436.976	24.175	94,11	5,21

	PROTESTANTS	CATHOLIQUES	PROPORTION °/o des protestants	PROPORTION °/o des catholiques
Duché de Saxe-Meiningen	244.810	4 170	97,64	1,66
Duché de Saxe-Altenbourg	189 885	4.723	97,42	2,42
Duché de Saxe-Cobourg Gotha	225.074	3.330	98,05	1,45
Duché d'Anhalt	301.953	11.699	95,53	3,70
Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen	79.593	1.110	98,39	1,37
Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt	92 298	676	99,18	0,73
Principauté de Waldeck	55.285	1.831	95,46	3,16
Principauté de Reuss branche aînée	66 860	1.043	97,76	1,52
Principauté de Reuss branche cadette	135 958	2.579	97,66	1,85
Principauté de Schaumbourg-Lippe	41.908	785	97,16	1,82
Principauté de Lippe-Detmold	132 708	5.157	95,51	3,71
Ville libre de Lübeck	93 671	2.190	96,79	2,26
Ville libre de Brême	208.815	13.506	92,86	6,00
Ville libre de Hambourg	712 338	30.903	92,71	4 02
Alsace-Lorraine (Reichsland)	372.078	1 310 450	21,64	76 21
Totaux pour l'ensemble de l'Empire	35.231.104	20.327.913	62,51	36,06

Pour le royaume de Prusse en particulier, qui s'étend sur une immense superficie, de l'extrémité occidentale de l'Empire à son extrémité orientale, d'Aix-la-Chapelle à Königsberg, on comprend que la proportion respective des deux confessions soit très inégale suivant les diverses provinces. On vient de voir que, dans l'ensemble du royaume, les catholiques forment un peu plus du tiers de la population. Voici leur répartition dans les diverses provinces prussiennes : 13,48 °/o en Prusse orientale (Königsberg) ; — 51,19 en Prusse occidentale, Westpreussen (Danzig et Marienwerder) (pays jadis polonais) ; — 9,98 à Berlin (188.000 catholiques à Berlin en 1900 ; il y en a plus de 200.000 aujourd'hui) ; 5,16 en Brandebourg (Potsdam et Francfort-sur-Oder) ; — 2,33 en Poméranie (Stettin et Stralsund) ; — 67,84 en Posnanie (Posen et Bromberg) (ancienne Pologne) ; — 55,04 en Silésie (pays autrichien jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle) ; — 7,28 en Saxe prussienne (Magdebourg, Merseburg et Erfurt : dans les arrondissements de Magdebourg et Mersebourg, la proportion des catholiques est très faible, de 3 à 5 1/2 °/o ; elle est au contraire de plus du cinquième à Erfurt, parce que Erfurt releva des archevêques-princes de Mayence jusqu'à la sécularisation de 1803 : Erfurt était alors, il y a cent ans, très peu peuplée ; aujourd'hui elle doit compter plus de 100.000 âmes, et la grande majorité de l'afflux que le commerce et l'industrie y ont attiré, est protestante) ; — 2,20 en Slesvig-Holstein ; — 13,08 en Hanovre (la plupart de ces catholiques de l'ex-royaume de Hanovre sont répartis dans les anciennes villes-principautés épiscopales de Hildesheim et d'Osnabrück, restées toujours épiscopales, mais désormais sans la souveraineté temporelle dont les a dépouillées la sécularisation) ; — 50,71 en Westphalie ; — 27,95 en Hesse-Nassau (province formée, après Sadowa, de l'ancienne principauté de Nassau et de l'ancien électorat de Hesse-Cassel) ; — 69,82 dans la province du Rhin, Rheinland (Coblence, Cologne, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Trèves : c'est dans le district de Düsseldorf que les protestants sont le plus nombreux, plus de 40 °/o de la population) ; — 94,88 °/o dans le district de Sigmaringen (berceau des Hohenzollern : nominalement c'est une principauté à part, avec un Hohenzollern catholique à sa tête, mais l'administration est prussienne [1]).

Quant au royaume de Bavière, qui est le second Etat de l'Empire, les protestants n'y forment la majorité qu'en trois provinces (sur huit qui le composent) : Palatinat du Rhin (Spire), 54,31 °/o ; — Haute-Franconie (Bayreuth), 57,13 °/o ; — Moyenne-Franconie (Nüremberg et Ansbach), 72,77 °/o. — C'est en Basse-Bavière (Landshut et Passau) qu'ils sont le moins nombreux, 0,88 °/o.

En Saxe Royale, sur les cinq provinces (ou *Kreishauptmannschaften)* que comprend le royaume, les catholiques ne constituent une minorité perceptible, 10 °/o, que dans la région de Bautzen (peuplée encore, en grande partie, de Wendes, race slave comme on sait). Ailleurs, ils n'atteignent que la proportion de 6 °/o (Dresde) ou 3 °/o (Leipzig, Chemnitz, Zwickau).

En Württemberg, les catholiques ne forment la majorité que dans la province ou cercle du Danube, *Donaukreis* (au sud du royaume), 61,77 °/o ; ailleurs, cercle de la Jagst (Gmünd), 31 °/o ; cercle de la Forêt-Noire (Rottenburg la ville épiscopale et Tübingen la ville universitaire), 25 °/o ; cercle du Neckar (Stuttgart et Heilbronn), 10 °/o.

En Bade, sur les quatre provinces ou *Landeskommissariatsbezirke* que comprend le grand-duché, les catholiques ne sont en minorité qu'au

[1] Population totale de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, environ 70.000 âmes. C'est la plus charmante petite principauté qui se puisse rêver, aux bords du Haut-Danube et du Neckar, au pied de la Forêt-Noire et sur les pentes du Jura de Souabe. C'est là que les Bénédictins ont fondé leur monastère de Beuron, berceau, au XIX[e] siècle, de la célèbre réforme de ce nom.

nord du pays, Mannheim (ville d'industrie et de socialisme), 46 % ; — ailleurs, et en descendant du nord au sud, ils sont, province de Karlsruhe, 55 % ; province de Fribourg, 64 % ; province de Constance, 87 %. — C'est dans le grand-duché de Bade que le vieux-catholicisme a fait le plus de victimes : ils y étaient encore, en 1900, plus de 8.000 (dont plus de 4.000 dans la province de Constance).

En Alsace-Lorraine, la proportion des protestants est de 35 1/2 % pour la Basse-Alsace (à Strasbourg même, il est probable que le prochain recensement accusera une majorité protestante, grâce à la forte immigration allemande) ; — 14 % pour la Haute-Alsace (Mulhouse, comme la plupart des villes libres impériales, avait embrassé la Réforme et resta agrégée à la confédération suisse jusqu'en 1798) ; — 12 % pour la Lorraine, pays exclusivement catholique « au temps français. »

Les autres Etats de l'Empire sont en très grande majorité protestants, comme on l'a vu par le tableau ci-dessus. Si le grand-duché d'Oldenbourg a une minorité catholique respectable, plus du cinquième de la population, c'est grâce à l'annexion de districts catholiques qui lui sont échus des dépouilles de l'ancienne principauté épiscopale de Münster (districts de Vechta, Kloppenburg et Friesoythe).

III. — On a, dans ce qui précède, la répartition actuelle des deux confessions catholique et protestante à travers les différents Etats de l'Empire.

Qu'en était-il il y a trente ou cinquante ans ? Les proportions ont-elles tendance à se modifier ? et au bénéfice de qui ?

Voici les pourcentages successifs pour l'ensemble de l'Allemagne depuis le rétablissement de l'Empire en 1871 :

1871	62,31 %	de protestants,	36,21 %	de catholiques.
1880	62,63	—	35,89	—
1885	62,68	—	35,82	—
1890	62,77	—	35,76	—
1900	62,51	—	36,06	—

On le voit, il n'y a pas de déplacement bien accentué. Les catholiques ont pris quelque avance, mais très légère, dans les dix années qui vont de 1890 à 1900 ; au cours des vingt années précédentes, c'est la tendance contraire, mais très légère aussi, qui dominait. En somme, chacun reste sur ses positions.

On répète quelquefois que ce sont les minorités qui ont tendance à croître, et les majorités, tendance à diminuer. C'est vrai, en effet, pour les trois principaux Etats de l'Empire : — pour le royaume de Prusse, où les catholiques formaient 33,17 % de la population totale en 1867, 33,56 en 1871, 33,74 en 1880, 33,98 en 1885, 34,23 en 1890, 34,53 en 1895, 35,14 en 1900 ; — pour le royaume de Bavière, où ils sont la majorité et révèlent tendance à baisser, 71,23 % en 1871, 70,92 en 1880, 70,76 en 1890, 70,68 en 1895, 70,55 en 1900 ; — pour le grand-duché de Bade, où ils sont également la majorité, 64,49 % en 1871, 63,23 en 1880, 62,02 en 1890, 61,28 en 1895, 60,58 en 1900.

Mais ceci cesse d'être vrai pour le royaume de Württemberg, où ils sont la minorité et n'en continuent pas moins à baisser, 30,44 % en 1871, 29,94 en 1880, 29,93 en 1890, 29,86 en 1895, puis un léger relèvement en 1900, 29,97 % ; — pour le grand-duché d'Oldenbourg, où ils formaient 22,49 % de la population en 1871, et 21,77 en 1900. — Et si l'on voulait étudier les diverses provinces une à une, on trouverait que cette prétendue loi des minorités croissantes et des majorités décroissantes ne se vérifie pas davantage, en Prusse par exemple pour la vaillante province de Posen, où les catholiques formaient 63,74 % de la population en 1871, 65,97 en 1885, 67,84 en 1900, — ni pour la province de Silésie, où nous les voyons 51,15 % en 1871, 52,44 en 1885, 55,04 en 1900, — pas plus qu'elle ne s'est vérifiée pour Bade dans le premier tiers du XIX^e siècle, ni pour la Bavière jusqu'aux événements de 1866 (catholiques bavarois, 71,08 % en 1840, 71,10 en 1852, 71,33 en 1867, — puis 71,23 en 1871, et depuis lors, baisse ininterrompue).

Ce n'est pas parce qu'on est la minorité que l'on a tendance à grandir, et ce n'est pas parce qu'on est la majorité que l'on a tendance à se laisser diminuer. Sur des coïncidences qui, comme nous venons de le noter, ne se vérifient pas toujours, on a édifié un sophisme dont on a tiré, même dans le journalisme catholique, des conséquences ridicules ou malheureuses. *Deus incrementum dat;* et ce n'est pas d'être en minorité qui attire l'accroissement divin. Mais nous reviendrons là-dessus.

La vérité est que ce pourcentage des catholiques, qui paraît stationnaire ou à peu près, marque en réalité un recul. Pour qu'il fût synonyme de stationnement et de maintien des positions acquises, il faudrait que l'accroissement numérique fût proportionnellement le même dans les deux confessions. Or, cet accroissement, du fait de la multiplication des naissances, est beaucoup plus prononcé chez les catholiques que chez les protestants. Si donc le pourcentage ne se déplace pas au bénéfice des catholiques, c'est qu'il y a des fuites quelque part, des pertes, un recul.

Les mariages catholiques sont plus féconds que les mariages protestants. Pour le royaume de Prusse en particulier, où nous avons à notre service des statistiques mieux étudiées, essayez de dresser la carte de la force prolifique des diverses provinces : ce sera presque la carte confessionnelle elle-même. Les provinces les plus prolifiques sont précisément les provinces catholiques du Rhin, de Westphalie, de Posen, de Prusse occidentale, de Silésie ; dans la province prussienne de Saxe, en majorité protestante, les seuls Kreise qui nous offrent une moyenne de plus de cinq

enfants par mariage, sont les deux Kreise de l'Eichsfeld (Heiligenstadt et Worbis), oasis catholique en milieu protestant. Au surplus, et pour la période de 1881-1890, voici comment se sont classés, au point de vue de la fécondité des mariages, les 36 Regierungsbezirke de l'Etat prussien : Aix-la-Chapelle, Trèves, Sigmaringen, Bromberg, Marienwerder, Posen, Arnsberg (moyenne supérieure à 5 enfants par mariage); — Oppeln, Köslin (moyenne de 5); — Koblenz, Düsseldorf, Danzig, Cologne, Münster, Minden, Königsberg, Gumbinnen (moyenne supérieure à 4 1/2); — Kassel, Osnabrück, Erfurt, Merseburg (moyenne de 4 1/2); — Aurich, Stade, Breslau, Stettin, Francfort-sur-Oder (moyenne supérieure à 4); — Hildesheim, Hanovre, Magdebourg, Potsdam (moyenne de 4); — Liegnitz, Slesvig, Stralsund, Wiesbaden [1], Lüneburg (moyenne supérieure à 3 1/2); — Berlin-ville, moyenne de 3.

On a poursuivi ce travail de statistique, non plus seulement par provinces ou districts, mais par familles ; et l'on a établi que, pour la période de vingt ans qui va de 1875 à 1896, la fécondité moyenne des mariages catholiques est de 5 unités 22/100, et celle des mariages protestants, de 4 unités 29/100. L'excédent moyen des naissances sur les morts est, chaque année, de 11.527 dans les familles protestantes, de 14.102 dans les familles catholiques.

Il est superflu d'ajouter que cette différence de fécondité entre catholiques et protestants n'est point le fait de la nature ; et nous avons dit par ailleurs les ravages de la propagande malthusienne en milieux protestants. Des pasteurs de Leipzig et de Berlin ont déploré la chose en des brochures révélatrices, déplorant du même coup leur impuissance à enrayer le mal et attribuant carrément à l'influence du confessionnal la fécondité des régions catholiques. Et c'est probablement une des raisons qui ont contribué, ces dernières années, à déterminer chez les protestants, surtout dans le Nord-Est de la Prusse, un mouvement sérieux de retour à la pratique de la confession.

IV. — Des protestants songer à revenir à la pratique de la confession catholique, la chose nous semble étrange, et elle l'est en effet, moins peut-être cependant qu'elle n'en a l'air; et ce mot de confession, jeté à propos de communautés protestantes, nous induit en tentation d'ouvrir ici une parenthèse. On répète volontiers que le protestantisme a aboli la confession ; et c'est vrai, en somme. Oui, la confession a disparu des milieux protestants (sauf à renaître ensuite, comme il est arrivé chez les ritualistes d'Angleterre qui d'autre part n'entendent point du tout, — non plus que le reste des anglicans, — qu'on les traite de protestants). Mais c'est une disparition qui ne s'est point effectuée par un simple trait de plume.

Luther a varié sur ce point comme sur d'autres. Sur ce point comme sur d'autres il a dû se faire opportuniste, prendre des ménagements, ménager les transitions. Il n'est point si facile d'extirper d'un peuple fidèle la pratique d'un Sacrement ou même d'une simple dévotion facultative ! Et pour ce qui est de la confession en particulier, elle tient, dans notre nature même, à des racines trop profondes et trop vivaces pour que ceux qui en connaissent et en apprécient les bienfaits s'en laissent sevrer du jour au lendemain. Il y faut des préparations, une incubation plus ou moins lente du mal ; et l'horreur de la confession, quand elle domine définitivement et étouffe en nous ce besoin d'aveu et de lumière qui est resté l'un des plus nobles instincts de notre nature et le vestige éclatant de notre beauté originelle, l'horreur grandissante de la confession, dis-je, est un thermomètre qui permet de mesurer sûrement la décadence et la ruine de la vie morale dans une âme. Le P. Félix a écrit une de ses pages les plus pénétrantes sur la confession envisagée comme criterium de la vie religieuse dans un peuple chrétien : « Elle en marque en quelque sorte le niveau. Quand l'une monte ou descend, l'autre monte ou descend avec elle... Cela est si vrai que, dans la pensée générale, la pratique chrétienne se résume surtout dans la pratique de la confession. On dit de celui qui se confesse : C'est un chrétien *pratiquant ;* et de celui qui ne se confesse pas : C'est un chrétien *non pratiquant* [1]. » Le premier devoir de quiconque a charge d'âmes est de faire aimer la confession et d'en rendre la pratique accessible.

Or, quand parut Luther, il y avait en Allemagne des régions d'où la confession, grâce à la négligence ou à l'indignité du clergé, était en train de disparaître : là, on était mûr pour le protestantisme. Il y a de même aujourd'hui, en pays de rite catholique, des régions où la pratique de la confession est loin de répondre à ce qu'elle devrait être de droit divin : là encore, on est mûr pour l'apostasie, mûr pour le *Los von Rom.* C'est le cas en tels districts de Bohême, où les fidèles en sont venus à se contenter, pour toute accusation, de la formule générale du *Confiteor, cogitatione, verbo et opere* (on nous a même cité telle ville épiscopale d'Autriche où, il n'y a pas très longtemps, le prêtre donnait l'absolution générale aux fidèles sur la simple

[1] Dans le Bezirk de Wiesbaden, dont la moyenne exacte est de 3,8, les Kreise à majorité catholique donnent une fécondité qui va de 4 1/2 à 4,9 par mariage, tandis que les deux cités judéo-protestantes de Wiesbaden et de Francfort-sur-Mein ne donnent qu'une moyenne de 2,9 et 2,6.

Il y a, dans la province du Rhin, cinq Kreise où la moyenne atteint ou dépasse six enfants par mariage : ce sont les Kreise de Geilenkirchen, de Schleiden, de Prüm, d'Adenau, d'Essen-campagne 6 1/5 ; de même, en Haute-Silésie, les Kreise polonais de Beuthen 6 2/5, et de Zabrze, 6 9/10.

[1] P. Félix, *La confession*, VII[e] Retraite de N.-D. de Paris, 1[re] Conférence.

récitation publique du *Confiteor* et sans qu'aucune accusation auriculaire eût précédé) [1]. Les grandes défections nationales, les apostasies en masse ne sont jamais des phénomènes subits, imprévus; et c'est une grossière erreur de s'imaginer que le caprice d'un prince suffise à détacher inopinément un peuple de sa religion, quand le terrain n'a pas été préparé de longue date. On répète trop que ce sont les princes qui ont protestantisé l'Allemagne. Certes, ils y sont pour beaucoup; mais ils n'ont pas tout fait à eux seuls. Là où ils ont trouvé en face d'eux, comme à Cologne, un clergé fidèle et un peuple instruit, ils ont été passés par la fenêtre. Ailleurs, par contre, comme dans la région de Dresde (alors un des duchés de Saxe, aujourd'hui Saxe Royale), le duc Georges le Barbu eut beau jusqu'à sa mort (survenue en 1539, plus de vingt ans après la révolte de Wittenberg) déployer toute sa fermeté au service de l'Eglise et s'opposer de toutes ses forces à l'invasion de la contagion luthérienne dans ses Etats : de tous côtés curés, moines et moinettes laissaient leurs presbytères et leurs couvents pour se marier; ce pays évidemment n'était plus catholique, et Georges eut à peine fermé les yeux que son frère et successeur le duc Henri (1539-1541) décréta l'abolition du papisme et l'introduction officielle et obligatoire du culte luthérien. C'était, en somme, consacrer une situation de fait, et l'évêque lui-même de Meissen finit par apostasier et épousa sa nièce.

L'abolition de la confession fut, dès le début et en principe, un des dogmes de la Réforme, aussi bien pour Luther, qui n'y voit qu'une torture épouvantable, que pour Calvin qui écrit (*Instit.*, III, 34) : *Confessionem auricularem istam rem pestilentam damnamus.* Et la Confession d'Augsbourg formule en ces termes sa doctrine de la pénitence (art. XII) : *Constat autem pœnitentia proprie his* duabus *partibus : altera est* contritio, *seu terrores incussi conscientiæ agnito peccato. Altera est* fides, *quæ concipitur ex Evangelio seu absolutione et credit propter Christum remitti peccata et consolatur conscientiam et ex terroribus liberat* (l'absolution dont il est question ici, c'est la simple déclaration de pardon qui suit la récitation publique du *Confiteor).*

Voilà la théorie. En pratique, elle ne tint pas devant « l'épreuve du feu, » dit le théologien protestant Hengstenberg. La première épreuve du feu, ce fut la détresse et les cris d'angoisse des mourants qui ne voulaient pas paraître devant Dieu sans avoir déchargé leur conscience; et l'on commença en conséquence par autoriser les pasteurs à recevoir la confession des moribonds. On y autorisa même, par surcroît de miséricorde, mesdames les pastoresses. Puis, après l'intérêt privé des âmes en péril, ce fut l'intérêt social qui plaida en faveur d'un rétablissement au moins partiel de la confession. Devant les atrocités de la guerre des paysans et les désordres des anabaptistes, devant la folie de débauche qui s'abattit sur l'Allemagne, il fallut bien ouvrir les yeux. Luther lui-même, après une quinzaine d'années de prédication évangélique, disait que, pour figurer l'Allemagne sur les cartes géographiques, l'on n'aurait désormais qu'à peindre une immense truie (on sait qu'il fait une consommation effrayante de ce vocable féminin *Sau,* qui passe pour tout autrement expressif et haut en couleur que le vocable masculin correspondant *Schwein).*

Voici donc Luther qui se met à proclamer les avantages de la confession privée sur la confession générale : *Occulta autem confessio,* écrit-il, *quæ modo celebratur, etsi probari ex Scriptura non possit, miro modo tamen placet, et utilis, imo necessaria est, nec vellem eam non esse, imo gaudeo eam esse in Ecclesia Christi.* — Et ailleurs : « Oh ! si nous savions bien combien cette confusion volontaire attire sur l'homme la miséricorde de Dieu... si nous le savions bien, nous irions chercher la confession jusqu'aux entrailles de la terre, nous l'irions chercher à mille lieues et plus *(wir würden die Beicht aus der Erde graben, und über tausend Meilen holen)...* Je ne sais même pas si celui-là a une *foi* vive, qui ne peut se résigner à éprouver de la confusion devant un homme et qui ainsi refuse de porter une aussi légère portion de la croix de Jésus-Christ. » — Et les articles de Smalkalde (qui sont de 1537) abondent dans le même sens et recommandent de maintenir la confession surtout à l'usage de la jeunesse, dont, disent-ils, on ne saurait rien faire autrement. Mélanchthon écrit carrément (dans ses *Loci communes,* p. 267) : *Absolutio privata sic necessaria est ut Baptismus.* Seulement, ce qu'il voudrait qu'on évitât, c'est la contrainte : il voudrait que la confession fût une pratique non imposée de force, mais volontaire : ce qui d'ailleurs n'exclut pas une certaine contrainte morale. En quoi cette contrainte morale se différencie de la contrainte papiste, c'est ce qu'il n'est pas très facile de voir. Ecoutez par exemple Luther dans sa *Kurze Vermahnung zur Beicht :*

« La confession, dit-il, doit être libre, sans contrainte, pour la consolation et la force de la conscience... Il y en a qui font ce qu'ils veulent et dont la liberté ressemble à celle de gens qui n'auraient plus jamais à se confesser... De telles truies ne devraient point être acceptées dans l'Evangile (dans la religion de l'Evangile) ni rien recevoir de l'Evangile... Notre doctrine est de prêcher l'excellence, le prix et la vertu consolatrice de la confession, et d'exhorter les chrétiens à ne pas mépriser un bien aussi précieux, vu notre grande nécessité. Si tu es chrétien, tu n'as besoin ni de ma contrainte

[1] Voir ce que nous avons dit, en 1901 et 1902, du *Los von Rom* et des malheurs de l'Eglise en Autriche; — en 1904, du referendum proposé au clergé par une Revue ecclésiastique d'Autriche sur la question du maintien ou du non-maintien du célibat; — en 1896, p. 1031, l'*Instruction* (si révélatrice) *de la Congrégation des Evêques et Réguliers* aux évêques de Hongrie, en date du 28 mai de cette année 1896.

ni du commandement du Pape, mais tu te contraindras toi-même, et c'est toi qui me demanderas de te faire participer à un si grand bien. Que si tu le méprises et si tu veux dans ton orgueil t'en aller sans confession, nous en concluons et nous jugeons que tu n'es pas chrétien et que tu ne dois pas recevoir le Sacrement (la Cène). Car tu méprises ce qu'aucun chrétien ne doit mépriser ; et ton mépris fait que tu ne peux avoir le pardon de tes péchés ; et certainement c'est là un signe que tu méprises aussi l'Evangile. *Summa,* nous ne voulons rien savoir d'aucune contrainte : mais si quelqu'un ne veut pas écouter ni mettre en pratique notre instruction et notre exhortation, nous n'avons plus rien à faire avec lui et il n'a non plus rien à recevoir de l'Evangile. Si tu étais chrétien, tu serais joyeux de faire même cent lieues en quête d'un confesseur et de ne pas t'y laisser contraindre, bien au contraire, de nous contraindre nous autres. Car s'il y a contrainte ici, c'est tout l'inverse de la contrainte papiste : c'est à nous (pasteurs) qu'est imposée la loi (de recevoir les confessions), et c'est toi qui es mis en liberté. Nous ne forçons personne, mais nous souffrons que l'on nous force. C'est de la même façon que l'on nous oblige à prêcher et à administrer le Sacrement (la Cène) [1]. »

A cette doctrine la théologie protestante est restée fidèle pendant la première moitié du XVIe siècle. Une réaction s'accentue ensuite contre la confession ; puis de nouveau, au XVIIe siècle et sous le contrecoup des troubles déchaînés par la guerre de Trente ans, l'on revient à la confession, et nous trouvons, dans l'Allemagne protestante, des examens de conscience *(Beichtspiegel)* à l'usage des fidèles et des livres de casuistique à l'usage des pasteurs tout comme avant la Réforme. C'était le temps où de nobles esprits espéraient fermement la réunion des frères séparés, le temps où Bossuet correspondait avec Leibniz, le temps où des conversions éclatantes se multipliaient parmi les familles princières de l'Allemagne du Nord (maisons de Brunswick, de Mecklenbourg-Schwerin, de Saxe-Zeitz, de Saxe-Lauenbourg, de Saxe électorale, etc.), le temps où aux Universités de Helmstedt (près Brunswick, l'un des boulevards intellectuels du protestantisme), puis de Königsberg se dessinait un mouvement très prononcé de retour à l'étude des Pères et de la primitive Eglise, mouvement très analogue à celui d'Oxford au XIXe siècle et qui aboutit à des conversions restées malheureusement isolées, — le temps enfin où deux braves Jésuites, fourvoyés dans la diplomatie, purent espérer de tout leur cœur la conversion du premier roi de Prusse (1701) et de son épouse et, dans ce doux espoir, travaillèrent, avec un zèle digne d'une meilleure cause, à la fondation du royaume de Prusse.

Puis le silence se fit ; l'Allemagne du XVIIIe siècle s'engagea de plus en plus dans les chemins perdus du rationalisme. Mais l'usage de la confession n'a jamais disparu complètement. On n'en trouve guère trace, croyons-nous, dans les régions mixtes, où l'esprit de secte éloigne chaque jour plus radicalement les protestants de toute pratique ou même de toute croyance positive qui pourrait sembler un vestige de catholicisme. Mais elle s'est maintenue dans les provinces baltiques certainement encore dans la première moitié du XIXe siècle ; et l'on nous a assuré que beaucoup de bonnes familles n'ont pas cessé de la pratiquer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que des esprits clairvoyants, chez les protestants, en réclament la reprise ; et déjà, dans les « noviciats » de diaconesses, la confession figure parmi les articles du règlement imposé à ces jeunes vierges.

V. — Ce serait un travail intéressant, mais minutieux, que de suivre en détail la lente disparition des usages catholiques en pays protestants. Là où les protestants n'ont jamais été qu'une minorité, le bouleversement a été beaucoup plus radical et plus subit, parce qu'alors il s'agissait de sectaires qui ne songeaient qu'à se débarrasser en bloc de tout ce qui les gênait, à peu près comme font nos francs-maçons et nos libres penseurs en pays catholiques. Là au contraire où l'ignorance populaire a permis au pouvoir civil d'opérer la « réforme » générale et d'imposer à tout un pays un changement de religion, on y est allé plus cauteleusement, c'est-à-dire plus hypocritement ; et bien des régions se sont trouvées protestantes sans s'en être doutées. Ce fut le cas sur maint point des trois royaumes scandinaves et des provinces allemandes de la Baltique. Il n'était question, au début, que de réformes disciplinaires et toutes de superficie. On abolissait le célibat des prêtres : était-ce, aux yeux des peuples, un si grand mal qu'une réforme qui « légitimait » le concubinage de fait dont on avait depuis longtemps à déplorer le spectacle ? On substituait au latin la langue vulgaire dans l'usage liturgique : mais certaines populations étaient (et sont peut-être encore) habituées à voir leurs prêtres en prendre tellement à leur aise avec les prescriptions de la liturgie ! Je me souviens d'un édit de l'électeur de Brandebourg (au temps de la Réforme) dont je ne retrouve pas le texte mais dont j'ai gardé mémoire très nette : l'électeur y décidait, pour je ne sais plus quel district de son Electorat, que désormais 1o l'on dirait la messe en langue vulgaire et que 2o on en supprimerait les

[1] Je prends cette citation du fameux livre de Pilatus (pseudonyme d'un théologien protestant très connu), *Quos ego ! Fehdebriefe wider den Grafen P. Hoensbroech,* in-8 de 493 p., Ratisbonne, Verlagsanstalt, 1903. On y trouvera de nombreuses citations du même genre, celle-ci, par exemple, d'un sermon de Luther pour le dimanche après Pâques :

« La puissance de pardonner les péchés n'appartient qu'à Dieu, dit-il, mais Dieu l'exerce par le ministère extérieur de l'absolution. »

Et voici la formule de l'absolution telle que Luther l'a insérée dans son Catéchisme : *...und ich aus dem Befehle unseres Herrn Jesu Christi vergebe dir deine Sünden im Namen des Vaters und des Sohnes und des heiligen Geistes. Amen. Gehe hin in Frieden.*

Le théologien Tarnow, professeur à Rostock et contemporain de Luther, enseigne que la confession auriculaire est nécessaire, non point de droit divin (en quoi il diverge d'opinion avec Luther, au moins avec le Luther de certains jours), mais de droit humain et qu'elle oblige tout adulte qui s'est rendu coupable d'une faute grave *(eine schwere Sünde)* et qui vit *« dans une communauté chrétienne où la confession auriculaire est restée en usage. »*

paroles de la consécration : sauf cela, défense de rien changer à l'usage existant ! Et le tour fut joué, et ces braves populations furent peut-être de longues années à s'imaginer assister toujours à la messe, au sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ ! Il fallait en tout ceci la complicité du clergé : et cette complicité malheureusement ne fit pas défaut.

Et cet état de choses, ces formes catholiques dans une église à dogme luthérien, pouvaient se prolonger indéfiniment. Quand, deux siècles après la Réforme, Stettin, la capitale de la Poméranie, tomba aux mains de la Prusse (1720) (elle était suédoise depuis 1648 et luthérienne depuis l'origine), on y avait gardé, dans le culte luthérien, tous les dehors de la messe, ornements sacerdotaux, cierges, etc.; on y chantait même les paroles de la consécration ! Le nouveau souverain, le terrible roi Frédéric-Guillaume Ier de Prusse, qui était non pas luthérien mais calviniste, entre en fureur et ordonne de tout vendre et tout supprimer. Le clergé se rebiffe d'abord, puis cède ; mais, le roi mort, on se ressaisit pour un instant, et le nouveau roi, le grand Frédéric, qui n'était pas homme à faire du zèle pour une religion quelconque, permet de revenir aux anciens usages. Mais les anciens usages n'étaient plus chers qu'aux anciens : le jeune clergé avait pris goût aux simplifications liturgiques du culte royal et se déclara tout heureux d'être débarrassé de ces antiquités.

Notez que ces ornements d'église n'étaient point du tout des antiquités, des restes du temps catholique. Non. On avait continué, tout le long du xviie siècle, à en fabriquer pour le service du culte luthérien comme on en fabriquait auparavant pour le culte catholique. C'est seulement au xviiie siècle, sous l'influence grandissante du calvinisme d'abord, du rationalisme ensuite, que l'on commence à s'en défaire. Puis c'est la Révolution qui porte le coup de mort à la vieille Eglise luthérienne, un coup si définitif que, la paix politique à peine rétablie, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III profitera du IIIe centenaire de la révolte de Wittenberg (1817) pour décider la fusion des deux confessions luthérienne et calviniste et leur union en une seule *Eglise évangélique :* ce qui, en fait, équivalait à décréter la suppression du luthéranisme. Aussi est-ce au cours du xixe siècle que l'on s'est mis, dans l'Allemagne du Nord, à faire disparaître des églises tout cet ameublement liturgique qui rappelait des croyances évanouies. La chose n'est pas allée d'abord sans fanatisme : quantité d'objets ont été détruits ou vendus, d'autres fois relégués dans les greniers ou les sacristies. Puis ce beau zèle s'est ralenti. Aujourd'hui je crois que l'on laisse tout en l'état ; et les protestants ne songent plus à prendre ombrage des vénérables statues dont leurs ancêtres catholiques ont orné leurs cathédrales. Ils y ajoutent même, au besoin, comme à la cathédrale de Magdebourg, où ils ont couronné par les statues de Luther et de Mélanchthon une série de sculptures représentant les Docteurs de l'Eglise. On compte encore par centaines, sur les autels protestants de l'Allemagne du Nord, des rétables à volets originaires pour la plupart du xve siècle et qui presque tous montrent en leur milieu quelque scène de la vie de la sainte Vierge ou simplement l'image de la sainte Vierge trônant parmi les saints. A Eisleben, la ville natale de Luther, l'église Saint-André est toujours décorée de peintures et sculptures catholiques ; et, au dossier de la chaire où prêcha souvent le moine apostat, l'artiste avait représenté une Vierge fort gracieuse et à une hauteur calculée de telle sorte que la tête de la Vierge dépasse toujours la tête du prédicateur : en sorte que, aujourd'hui encore, les fidèles protestants d'Eisleben ne peuvent regarder leur pasteur en chaire sans voir du même coup l'image de la sainte Vierge, et que la sainte Vierge semble vraiment avoir été placée là, derrière le ministre de la parole de Dieu, comme son inspiratrice et la Reine des apôtres [1].

VI. — Nous voici loin de la statistique confessionnelle où nous nous étions embarqués au début de cette Causerie. Nous nous sommes laissé entraîner de digression en digression avec d'autant plus de facilité que nous nous sentions au moment d'aborder un sujet délicat et de dire peut-être des choses pénibles à nos frères d'Allemagne.

La question qui se posait était celle-ci : Pourquoi le pourcentage des catholiques en Allemagne ne grandit-il pas proportionnellement à l'accroissement numérique du chiffre de leur population ? Ils croissent et se multiplient plus que les protestants : pourquoi leur pourcentage reste-t-il stationnaire ? Des fuites se produisent : où ?

La première cause à mettre en avant, mes lecteurs l'ont déjà sur les lèvres : ce sont les mariages mixtes.

Théoriquement, les mariages mixtes devraient être un bénéfice pour l'Eglise, puisque l'Eglise exige au préalable la promesse de faire élever tous les enfants dans la religion catholique. Pratiquement, en Allemagne, il n'en est rien ; et non seulement la majorité des enfants issus de mariages

[1] En mainte localité de Poméranie, on montre, dans les sacristies protestantes, des purificatoires ou des pales qui datent du xviie siècle, par conséquent du temps luthérien et qui ont été exécutés pour les besoins du culte luthérien, et qui presque toujours ont en leur milieu l'image de la sainte Vierge. — A Schöningen notamment (à quelques lieues au sud de Stralsund), on montre un purificatoire qui fut brodé aux environs de 1700 pour le culte luthérien : au milieu est représentée l'Annonciation ; et aux bords, vingt-deux figures de la sainte Vierge, avec les inscriptions latines que voici : *Turris David, Templum Dei, Beatus fructus, Quasi palma, Civitas Dei, Ora pro nobis* (ceci constitue cependant pour tout bon luthérien une hérésie monstrueuse, puisque c'est l'expression de la croyance à l'intercession de la sainte Vierge), *Navis institoris, Flos campi, Thronus Salomonis, Porta cœli, Quasi cedrus, Lilium convallium, Scala cœli, Fons signatus, Hortus conclusus, Quasi oliva, Quasi rosa, Puteus aquarum, Radius inter nebulas.* Deux de ces figures sont restées sans inscription : le Miroir sans tache et le Buisson ardent.

mixtes sont élevés dans le protestantisme, mais souvent aussi c'est le conjoint catholique lui-même qui est perdu pour l'Eglise. C'est le contraire de l'idéal que saint Paul entrevoit et fixe en ces termes (I Cor., VII, 14) : *Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, et sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem : alioquin filii vestri immundi essent : nunc autem sancti sunt.* — Il est vrai que saint Paul ajoute prudemment, deux versets plus loin : *Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies ? aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies ?* Dans l'Allemagne contemporaine, on ne sait que trop comment les choses tourneront et que c'est la partie catholique qui aura à souffrir ; et alors même que les enfants sont élevés dans la religion catholique, on a remarqué que leur catholicisme est de qualité inférieure et que l'hérésie atteint presque fatalement quelqu'un des petits-enfants. Certains virus héréditaires de maladies ou d'infirmités physiques aiment à sauter une génération ; et l'on voit qu'il en est de même parfois du virus hérétique.

Quelle est la proportion des mariages mixtes pour l'ensemble de l'Empire ? Environ 12 %, dit le P. Krose, pour les années 1895-1900 ; et c'est une proportion qui ne semble pas s'être déplacée beaucoup depuis, puisque le *Statistisches Jahrbuch* publié l'été dernier nous donne, pour les mariages célébrés en 1903, les chiffres suivants : 276,468 mariages où les deux parties sont protestantes, 140,965 où les deux parties sont catholiques, et 39,045 mariages entre catholiques et protestants (dont 20,356 où c'est le mari qui est catholique, et 18,689 où c'est la femme) : ajoutez 167 mariages entre catholiques et chrétiens qui sont d'une confession autre que la confession évangélique, et 138 mariages entre catholiques et juifs [1]. On peut certainement évaluer à un demi-million le chiffre total des familles allemandes actuellement existantes et constituées par un mariage mixte.

Et les régions où ces mariages sont le plus fréquents, ce sont précisément les régions du Sud à majorité catholique : en Bade, 28 % ; en Alsace-Lorraine, 25 à 27 % ; en Bavière, 24 % [1]. Le Württemberg n'en donne guère que 6 ou 7 0/0. La moyenne pour la Prusse est la même que pour l'ensemble de l'Empire, 12 % ; et les districts prussiens où ils sont le plus nombreux, c'est Berlin d'abord et le Brandebourg, le Slesvig-Holstein, Düsseldorf sur le Rhin, Arnsberg en Westphalie, Hanovre, et les districts silésiens de langue allemande (surtout Breslau) où les mariages mixtes se multiplient d'année en année et tendront bientôt à devenir la règle (il n'y a progrès, c'est-à-dire décroissance du chiffre de ces unions malheureuses, que dans les provinces qui autrefois faisaient partie de la Pologne, Prusse orientale, Prusse occidentale, et Posen).

VII. — Que deviennent les enfants issus de ces mariages mixtes ? Loin d'être tous donnés à l'Eglise comme ils le devraient, ce n'est qu'une minorité qui est élevée dans le catholicisme, et une minorité qui tend sans cesse à décroître. Voici la proportion pour le royaume de Prusse :

	Enfants de mariages mixtes élevés	
	dans le protestantisme	dans le catholicisme
En 1885	54,4 %	45,6 %
En 1890	55 %	45 %
En 1895	55,7 %	44,3 %
En 1900	56,6 %	43,5 %

Les pires régions, sous ce rapport, ce sont les districts du centre et de l'est de la monarchie prussienne : Berlin où les mariages mixtes donnent au protestantisme 75 1/2 % de leurs enfants, Potsdam 76 %, Mersebourg 78,1 %, Stralsund 77,1 %, Slesvig 76,3 %, Stettin 72,7 %, Francfort-sur-Oder 72,2 %, Magdebourg 72,1 %, Stade, Hanovre, Liegnitz de 60 à 70 %. — Parmi les districts qui se tiennent le mieux, il faut citer, en première ligne, l'excellente petite principauté de Sigmaringen, où les mariages mixtes ne donnaient au protestantisme, en 1900, qu'un peu moins du cinquième de leurs enfants, — puis Münster de Westphalie 31,9 %, — Aix-la-Chapelle 34 %, — Cologne 38,9 %, — Oppeln 42,3 %, Coblenz 44 %, — Danzig 45,1 %, — Hildesheim 45,4 %, — Osnabrück 45 1/2 %, — Arnsberg 45,8 %, — Trèves 46,4 %, etc.

Or, si douloureux que soit le déchet accusé par la moyenne générale en Prusse au détriment de l'Eglise, c'est presque encore là que les choses tournent le moins mal. La moyenne ne se relève un peu en notre faveur qu'en Alsace-Lorraine et dans le grand-duché de Hesse ; partout ailleurs (autant qu'on peut en juger par des statistiques

[1] *Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich*, Herausgegeben vom kaiserlichen statistischen Amt, Berlin 1905, librairie Puttkammer et Mühlbrecht, 2 marks.

Un autre côté de ces statistiques, qui n'est pas confessionnel mais qui intéresse néanmoins la moralité, c'est l'âge auquel les jeunes gens contractent mariage. En voici le détail, toujours pour l'année 1903 et d'après le *Jahrbuch* :

Mariages contractés par des jeunes hommes

Au dessous de 20 ans :	501
De 20 à 21 ans :	1,623
De 21 à 22 :	12,256
De 22 à 23 :	26,352
De 23 à 24 :	41,043
De 24 à 25 :	53,677
De 25 à 26 :	55,134
De 26 à 27 :	48,461
De 27 à 28 :	40,463
De 28 à 29 :	32,204
De 29 à 30 :	25,971
De 30 à 31 :	20,133
De 31 à 32 :	14,907 ; etc.

[1] En Bavière la progression est effrayante : on ne comptait pas même 3 % de mariages mixtes avant 1850 ; — de 1850 à 1860, 3 1/2 ; — de 1860 à 1870, 4 1/2 ; — en 1871, 5 1/2 ; — en 1877, 6 1/2 ; — de 1878 à 1888, 7 1/2 ; — de 1889 à 1898, de 9 à 10 %, etc. — C'est surtout dans le Palatinat rhénan (Spire) et la Moyenne-Franconie (Nüremberg) qu'ils se multiplient.

qui ne sont pas dressées aussi rigoureusement qu'en Prusse), elle baisse étrangement, pour tomber presque à zéro dans les petits Etats. Dans ceux-ci en effet, les mariages mixtes (heureusement moins fréquents) donnent à peu près tous leurs enfants au protestantisme (ce qui s'explique un peu par le manque de prêtres et d'églises catholiques) ; — en Hesse, 51,4 %; — en Württemberg, 60 1/3 %; — dans le Palatinat rhénan (bavarois), 55,65 %; — dans le reste de la Bavière, 76,99 % (c'est le chiffre des statistiques protestantes, et il n'a pas été contredit du côté des catholiques bavarois) ; — 91,05 % en Saxe Royale, la terre où la législation est restée la plus draconienne, le boulevard de l'intolérance protestante : si presque tous les enfants nés de mariages mixtes y sont protestants, c'est que, aux termes de la loi civile, ils doivent *tous* suivre la religion du père si les époux n'ont pas fait *avant le mariage* une convention contraire et dûment enregistrée par les tribunaux : or, c'est presque toujours le père qui est protestant, et l'on trouve toujours moyen de passer à côté de la convention (quand convention il y a) pour vice de forme ou autre. — Pour le grand-duché de Bade, la statistique ne nous fournit pas le chiffre même des enfants élevés dans l'une ou l'autre confession, mais seulement le chiffre des familles qui font élever leurs enfants dans telle ou telle confession ; et nous trouvons ainsi que 49 1/2 % (exactement 49,57 %) des familles fondées sur des mariages mixtes auraient donné à *tous* leurs enfants une éducation protestante, 45,37 % une éducation catholique (à *tous* leurs enfants également) et 5,06 % une éducation catholique ou protestante suivant les circonstances et le sexe des enfants.

Que de milliers d'enfants perdus chaque année pour l'Eglise, et au mépris des sages précautions qu'elle impose avant la conclusion des mariages mixtes ! Qui est le plus coupable en ceci ? Sont-ce les époux ou les épouses ? Quand est-ce que les choses tournent le plus mal ? Est-ce quand c'est le père seul qui est catholique, ou bien quand c'est la mère seule ? Je crois qu'il n'est guère possible d'établir une conclusion absolue. Les enquêtes poursuivies ici ou là donnent des résultats assez divers. En nombre de districts, il est vrai, on remarque que c'est quand le père est catholique que les choses vont le mieux. Mais ailleurs c'est le contraire qui apparaît ; à Cologne, par exemple, le père est moins fidèle à maintenir son devoir que la mère : les mariages mixtes où c'est la mère qui était catholique y ont donné, en 1895, 8208 enfants à l'Eglise et 3493 à l'hérésie, tandis que les mariages où le père seul était catholique donnaient à l'hérésie 3856 enfants et à l'Eglise 3505 seulement. Même constatation à Aix-la-Chapelle. A Hildesheim au contraire, c'est la mère qui faiblit davantage (les mères catholiques engagées dans des liens mixtes donnent à l'hérésie 2.209 enfants, et à l'Eglise 2.069 seulement, tandis que des mariages où c'est le père qui est catholique naissent 3087 enfants catholiques et 1870 protestants). Dans le district d'Oppeln, c'est toujours la partie catholique (que ce soit le père ou la mère) qui maintient le mieux ses droits (mais à Oppeln nous sommes déjà dans l'ancienne Pologne, et en pays de langue polonaise). Quant aux districts qui forment le centre de la monarchie prussienne, Berlin, le Brandebourg, la Saxe prussienne, le Slesvig, c'est surtout dans les unions où le père est catholique que le déficit est le plus douloureux.

VIII. — Et il faut bien dire aussi que les fidèles qui s'engagent dans ces mariages mixtes sont très généralement de qualité inférieure. Nous en trouvons une preuve éclatante dans l'énorme proportion de mariages mixtes qui ne se font bénir qu'au temple protestant, devant le pasteur protestant. Dans les Etats minuscules comme Lippe-Detmold, Schaumburg-Lippe, Waldeck, les deux Mecklenbourg, c'est la règle à peu près uniforme : presque tous les mariages mixtes sont contractés par devant le pasteur ; — ailleurs c'est la très grande majorité, 90 % en Saxe Royale, 80 % en Saxe-Weimar, en Saxe-Meiningen, en Anhalt ; — 60 à 80 % dans les deux Schwarzburg ; — 55 % en Bade, en Bavière, en Brunswick ; — environ la moitié en Prusse, en Hesse, en Alsace-Lorraine ; — la grande majorité dans les républiques urbaines de Hambourg, de Brême, de Lübeck : à Hambourg notamment, sur 479 mariages mixtes contractés en 1898, j'en trouve 72 seulement bénis à l'église catholique, 205 à l'église luthérienne, et 202 qui n'ont pas été bénis du tout ou du moins dont aucun acte religieux n'est resté. — Dans le royaume de Württemberg, sur 923 mariages mixtes contractés en 1903, 677 ont été bénis au temple protestant, et 246 seulement par le prêtre catholique ; l'année précédente (1902), 700 bénis au temple, et 278 à l'église catholique.

Voilà des chiffres tristement révélateurs. Il y a évidemment en ceci un commencement d'apostasie ; et l'on comprend qu'un fidèle qui laisse inaugurer par un tel sacrilège sa vie matrimoniale et qui se prête à une *communicatio in divinis* aussi publique et aussi solennellement réprouvée de l'Eglise, soit bien faible ensuite pour défendre sa foi et la foi de ses enfants. Et c'est pourquoi ce ne sont pas seulement les enfants issus de mariages mixtes qui sont en majorité perdus pour l'Eglise ; ce sont souvent les conjoints eux-mêmes. Le chapitre des mariages mixtes est un chapitre de l'histoire des apostasies.

Car il y a une histoire des apostasies. C'est là un mal que, grâce à Dieu, nous connaissons peu chez nous. Même les haines les plus féroces valent mieux qu'une apostasie. Elles sont moins irrémédiables ; et nos pires sectaires, au fond de leur âme et plus consciemment qu'on ne pense, escomptent un retour final au Dieu de leur jeunesse. En Allemagne il y a des apostasies, et en nombre ;

il y a un mouvement d'apostasies, et un mouvement qui, paraît-il, croît rapidement. C'est ce que nous chantait sur un mode triomphal la *Wartburg* (revue hebdomadaire de propagande protestante) dans son n° du 20 janvier 1905 : « Nous avons aussi en Allemagne, disait-elle, notre *Los von Rom;* s'il saute moins aux yeux, s'il attire moins les regards qu'en Autriche, c'est parce qu'il y a des années qu'il est lancé, mais il existe. » Il existe, à l'état latent, et sans qu'on en mène grand bruit comme en Autriche (où d'ailleurs il n'a été que feu de paille) : peut-être n'en est-il que plus dangereux. Voici les chiffres officiels pour les années 1890-1900 : d'un côté le chiffre des apostasies, de l'autre le chiffre des conversions (je les transcris de la *Theologisch-praktische Quartalschrift* de Linz, fascicule d'avril 1905) :

Années	Passages de l'Eglise romaine à l'Eglise évangélique	Conversions de l'Eglise évangélique à l'Eglise romaine
1890	3.105	554
1891	3.202	442
1892	3.342	550
1893	3.532	598
1894	3.821	639
1895	3.895	588
1896	4.366	664
1897	4.469	705
1898	5.176	699
1899	5.549	660
1900	6.143	701
Total :	46.600	6.820

Ces chiffres en disent assez. Ils ne justifient pas les cris de triomphe de la *Wartburg*, car les recrues qui viennent ainsi des rangs catholiques au protestantisme ne sont pas de qualité excellente, et les protestants sincères s'en réjouissent peu. Mais les catholiques doivent s'en affliger, parce que c'est le salut de toute une postérité qui est compromis dans chaque apostasie ; et puis surtout, c'est un symptôme pénible.

IX. — Au sortir de toute cette statistique confessionnelle, une réflexion se présente invinciblement à l'esprit : c'est que, de tous les pays que la Réforme a détachés de Rome au XVIe siècle, l'Allemagne est le seul où l'Eglise n'apparaisse pas en progrès. Partout ailleurs, en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Norvège, la seconde moitié du XIXe siècle a été marquée par une renaissance merveilleuse du catholicisme. L'histoire des conquêtes de l'Eglise en toutes ces régions restera l'un des plus beaux chapitres de l'histoire du XIXe siècle. En Allemagne seulement, la proportion numérique des catholique reste stationnaire, avec tendance à baisser. Pourquoi ?

Ce n'est point aux hommes sans doute à scruter les desseins de Dieu. La grâce de Dieu a ses heures. Mais on ne peut s'empêcher de constater que cette heure, qui s'est levée si glorieuse sur d'autres régions, n'a point sonné encore pour l'Allemagne. Et ce qui est remarquable, c'est que Celui qui a tenu près de nous la place de Dieu sur la terre pendant le dernier quart du XIXe siècle, Celui dont les desseins doivent refléter quelque chose des desseins de l'Esprit-Saint, Léon XIII, qui a multiplié les appels, et sur un mode si touchant, à nos frères séparés de l'hérésie et du schisme dans les autres pays, Léon XIII dont l'Encyclique *Amantissimæ voluntatis* aux Anglais est une des pages les plus tendres qui soient jamais tombées de la plume et du cœur d'un Pape, Léon XIII ne s'est jamais adressé au peuple allemand et n'a jamais envisagé l'espérance d'un retour chez les protestants d'Allemagne. L'heure ne lui semblait donc pas encore venue ! Et l'on se rappelle en effet, quand à l'occasion du centenaire du B. Pierre Canisius il adressa collectivement à l'épiscopat d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse sa Lettre *Militantis Ecclesiæ* (1er août 1897), bien pacifique pourtant et qui ne prêchait point la croisade, mais inculquait surtout la nécessité de veiller à l'éducation catholique des enfants catholiques, l'on se rappelle par quel débordement d'injures et de grossièretés la parole pontificale fut accueillie en Allemagne.

Cette stagnation du catholicisme en Allemagne est un phénomène de la dernière gravité. Et ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que les Allemands l'acceptent. Ils acceptent (en certains Etats) une législation qui interdit tout acte de propagande. Ils veulent, avant tout, la paix confessionnelle. Ils disent que tout prosélytisme troublerait la paix confessionnelle, et c'est vrai : mais est ce une raison de catholiques ? Une Eglise qui ne fait pas de prosélytisme est une Eglise en décrépitude. Une Eglise qui ne tend qu'à maintenir les positions acquises ne mérite pas le nom de catholique. Nos ennemis nous reprochent d'être envahissants. Ils ont raison. C'est notre gloire. L'apostolat est la loi de tout ce qui est catholique. Une Eglise qui cesse d'être conquérante, d'être envahissante, est vouée à un déclin rapide.

Je ne voudrais pourtant pas faire ici de polémique. Mais comment se retenir de signaler ce phénomène aux journalistes toujours prêts à nous montrer outre-Rhin l'idéal du catholicisme ? Les Allemands ne sont pas apôtres. Ils ne le sont pas chez eux ; et ils ne le sont pas davantage au dehors. Les missions allemandes ne réussissent pas [1]. On le sait de reste pour leurs établissements en Amérique et surtout pour la mission du Chan - toung, où ce sont les agissements de Mgr Anzer qui ont eu la plus lourde part de responsabilité dans la révolte des Boxers.

Les Allemands s'isolent. Ils ne savent pas condescendre, se mêler aux autres races ; et la condescendance est la première condition de l'apostolat. *Discite a me quia...* Soyez mes disciples,

[1] Voir *Ami* 1903, p. 737-738.

parce que je suis doux et humble de cœur. Les Allemands se croient d'une race supérieure. Ils le disent, et ils le chantent; et qui ne les a pas pratiqués longtemps ne saurait imaginer jusqu'à quel point ils le croient. Et je sais bien que tous, tant que nous sommes, Anglais ou Français, Italiens ou Espagnols, nous chantons tous cela, nous chantons tous que notre pays est le plus beau, le plus grand, le plus glorieux, le plus aimable du monde, tous les *le plus* de Mme de Sévigné. Mais nous ne le chantons pas du moins sans le léger sourire qui met le correctif voulu à cette poussée de vanité nationale. L'Allemand au contraire, quand il entonne son *Deutschland, Deutschland über Alles... (l'Allemagne, l'Allemagne au dessus de tout dans le monde)*, en a plein la bouche, plein le cœur et plein l'esprit. Le mépris de l'Allemand pour le Slave par exemple est comparable au mépris du Yankee pour le noir. Il faut connaître l'Allemagne pour comprendre quel sacrifice ce peut être pour l'orgueil humain et quelle révolution ce dut être pour le monde, que la promulgation et la mise en pratique du *Non est Judæus neque Græcus* de saint Paul.

C'est cet orgueil qui est le fléau de l'Allemagne moderne. C'est cet orgueil qui la frappe de stérilité sur le terrain apostolique. Et sans doute l'orgueil est notre fléau à tous. C'est par l'orgueil que tout mal est entré en l'univers. Mais l'orgueil allemand ne ressemble pas à l'orgueil des autres peuples. Chauvinisme français, jingoïsme anglais, morgue espagnole, gentille vanité italienne, tout cela ce sont jeux d'enfants, caprices de fillettes à côté du *Hochmut* germanique. Ce sont orgueils à fleur de peau, orgueils qui gonflent surtout l'imagination et l'appétit sensitif et ne nous ferment pas radicalement l'intellect aux mérites ou aux besoins d'autrui. L'orgueil germanique est d'essence tout intellectuelle, et de l'intelligence il rayonne et absorbe tout l'être dans le plus sincère et le plus naïf des égoïsmes. C'est un orgueil luciférien. C'est l'orgueil des Pharisiens de l'Evangile, qui ne voient qu'eux, n'admirent qu'eux, n'ont de sentiment et d'intelligence que pour eux, ne voient que mal en autrui. Creusez ce parallèle entre l'Allemand moderne et le Pharisien de l'Evangile : vous en verrez jaillir des lueurs révélatrices sur l'histoire contemporaine, des divinations de l'avenir. Il faut entendre avec quelle indignation tragique, et sincère autant que ridicule, ces excellents Allemands abominent les Italiens pour les menues passionnettes où ils s'amusent trop souvent et se poignardent quelquefois, les Espagnols pour ces combats de taureaux qui représentent le summum de la honte, les Belges pour leur appétit scandaleux, et la France, ah ! la grande Babylone ! Les Allemands et la France, les Pharisiens et Madeleine !... Si c'était ici le lieu, il serait aisé d'établir un parallèle entre la corruption berlinoise (ou même munichoise) et la licence parisienne. Il y a corruption et corruption, et certainement Paris ne ressemble pas à Berlin, sans compter que les lieux les plus mal famés de Paris sont surtout (ou même presque exclusivement) à l'usage des étrangers, parmi lesquels les Allemands forment un fort contingent... Mais il répugne d'insister là-dessus, et nous avons assez de *mea culpa* à battre sur nos propres fautes... Mais il y a des siècles que les Allemands vont répétant que la France est perdue et qu'il faut que l'Allemagne achève de l'enfouir pour qu'elle cesse d'infecter le monde ! [1] Ils disaient déjà cela au xv^{e} siècle, à la veille de la Réforme ; ils le disaient de la France, et ils le disaient de l'Italie. Dieu cependant a sauvé et la France et l'Italie de la contagion protestante (qui même en Italie fut un instant si envahissante), tandis que, à la vue de tout ce que la Réforme a déchaîné en Allemagne, on ne peut s'empêcher de se rappeler le triple et terrible *Tradidit illos Deus* de saint Paul (Rom., I, 24, 26, 28)... Ils l'ont dit tout le long du XVIII^{e} siècle et au cours de la Révolution... Ils le disent maintenant plus fort que jamais et sont convaincus que c'en est fait de nous. Ce serait à croire qu'ils veulent faire écho à la féroce parole de Bismarck aux derniers jours de la guerre franco-allemande : « La bête est morte ! » Et c'est un triste spectacle qu'offre en ce moment une bonne partie tout au moins de la presse catholique allemande ; c'est une triste chose que de voir sur quel ton de mépris et d'immiséricorde elle parle des malheurs de la France catholique, et par quelle ironie hautaine et lourde elle accueille les espoirs de relèvement et les essais d'organisation qui se font jour chez nous. Nous ne quémandons certes point leur commisération non plus que leurs encouragements. Il nous en est venu d'assez consolants d'autres pays, d'Angleterre et d'Amérique, et jusque d'Australie, et surtout du Souverain Pontife [2]. Mais ce que l'on a le droit de noter, c'est qu'il est inouï que des catholiques traitent sur ce ton des épreuves de l'Eglise en un autre pays, ce pays fût-il la France; et nos confrères d'outre-Rhin peuvent se rappeler si c'est ainsi que notre presse a parlé d'eux pendant les douloureuses années du *Culturkampf*.

Et nous aussi, nous avons parlé d'eux, — ici, — avec quelle sincérité de sympathie et d'admira-

[1] Eux, ils sont le peuple à la « conscience pure et tranquille. » (Discours de Guillaume II à Dresde, 25 octobre 1905).

[2] Rappelons seulement le Discours de Pie X à l'audience du Pèlerinage national du 23 septembre 1904, et la magnifique et touchante litanie des *Dieu aime la France* qui s'y déroule :

« Dieu aime la France, parce que si elle n'a pas toujours correspondu à la mission qu'il lui a confiée et aux privilèges qu'il lui accordait pour remplir cette mission, *il n'a pas laissé sans punition son ingratitude*, et il l'a relevée par cette même main qui la châtiait.

« ... A votre retour en France, emportez avec vous non pas seulement l'espérance, mais la certitude que Notre Seigneur Jésus-Christ, dans l'infinie bonté de son cœur miséricordieux, sauvera votre patrie en la maintenant toujours unie à l'Eglise et que, par l'intermédiaire de la Vierge immaculée, il fera se lever l'aurore de jours meilleurs... »

tion! Il y a tant à admirer en Allemagne, et dans son présent et dans son passé surtout! Elle a un passé, lointain, d'une grâce incomparable; elle se révèle avec une puissance unique de séduction à l'étranger qui pèlerine pour la première fois le long de ses fleuves ou au sein de ses forêts. Nul pays, je crois, n'est au même degré évocateur de poésie et d'histoire. De ses donjons croulants, des vieilles pierres de ses burgs, c'est tout un adorable gazouillement de légendes qui s'échappe, cependant que ses grandioses cathédrales et les ruines restées si fraîches de ses antiques abbayes nous redisent le temps où la Germanie se laissa pénétrer et féconder d'esprit franc et chrétien pour se faire à son tour l'apôtre infatigable de ces Slaves que depuis elle n'a songé qu'à étouffer. L'Allemagne n'a pas toujours été l'orgueilleuse Allemagne; et ce n'est point le procès d'une race que je veux instituer ici. Je viens de reprendre et de résumer (trop brièvement sans doute pour que l'expression en soit parfaitement équitable) des vues que j'ai développées ces dernières années. Ce que je déplore, c'est comme catholique que je le déplore. Si je laissais parler l'homme de la « race ennemie, » l'*Erbfeind*, je serais peut-être tenté de me réjouir des symptômes fâcheux que je viens de noter, ce qui serait un fort peu chrétien sentiment. Et en écrivant ceci, ce n'est point surtout aux Allemands que je pense, mais plutôt à d'excellents abbés nos compatriotes qui, retour d'outre-Rhin, et parce qu'ils ont assisté à quelques scènes délirantes d'enthousiasme des assemblées générales annuelles d'août, s'en viennent dans nos journaux ou nos revues nous proposer les Allemands comme les modèles à suivre, à copier servilement en tout et sur tous les terrains, politique, social, économique, intellectuel et même liturgique. Nous avons le tort de ne pas étudier les Allemands assez objectivement et d'y chercher, avant tout et à tout prix, des leçons à l'adresse de ceux qui ne pensent pas comme nous. Si c'était le lieu ici, comme il serait aisé de montrer, par des exemples concrets, ce qu'il y a de partialité consciente et de réticences volontaires (c'est-à-dire, en somme, de mauvaise foi) dans tels travaux d'ailleurs pleins de talent et qui ont obtenu un vif succès, mais qui ne sont pas de l'histoire!

Evidemment nous avons beaucoup à apprendre des Allemands sur le terrain social comme sur le terrain politique. On a exposé dans l'*Ami*, à plusieurs reprises, le développement merveilleux de leurs *Vereine* et de leurs œuvres sociales. Et quant à leur attitude politique, leur grande, leur incomparable supériorité, c'est d'avoir compris, au lendemain de 1866 et de 1871, avec une netteté et une sûreté de coup d'œil que l'on ne saurait trop méditer, la nécessité inéluctable d'adhérer simplement, loyalement, sans arrière-pensée, à l'Empire restauré, sans se laisser arrêter par les criailleries de leurs ennemis qui clamaient en chœur qu'Empire et protestantisme c'était tout un et que l'Empire n'avait été fondé dans la maison Hohenzollern que pour assurer le triomphe du protestantisme et l'écrasement définitif du catholicisme et des nations catholiques (ce qui était la vérité même, dans la pensée des fondateurs de l'Empire, mais ce qui n'entamait en rien le devoir politique d'adhérer même à un régime politique qui faisait son entrée dans le monde sous de si fâcheux auspices); — et, ayant compris cela, c'est de l'avoir exécuté grandement, généreusement, sacrifiant non pas seulement des préférences dynastiques ou des préférences relatives à telle ou telle forme de gouvernement (comme on a pu avoir à le faire en d'autres pays), mais sacrifiant leur nationalité elle-même et leur nom de peuple pour entrer dans l'Empire et dans la « grande Allemagne, » puisqu'enfin il y avait en Allemagne avant 1866 une nationalité hanovrienne et une nationalité hessoise et une nationalité nassovienne, et que tous ces nationaux tenaient très tendrement à leur petite patrie locale, et qu'il fallut toute la sainteté (le mot n'est pas excessif) d'un Mallinckrodt et toute la dextérité d'un Windthorst pour triompher de leurs répulsions antiprussiennes et les soustraire à des poussées de particularisme où Bismarck eût été ravi de voir les catholiques haïs se compromettre.

Voilà la leçon admirable que les catholiques allemands nous ont donnée. Elle nous a été donnée encore par quelqu'un qui était incomparablement plus autorisé qu'eux; et nous ne l'avons pas écoutée. Nous avons répondu qu'en France cette tactique (qui d'ailleurs ne nous était pas proposée comme une tactique, mais comme une question de principe et la solution d'un cas de conscience) ne servirait de rien. A-t-elle servi tout de suite en Allemagne? A-t-elle donné des résultats immédiatement tangibles? Il s'en faut. Le Centre catholique avait acquis, dès 1873 au Landtag de Prusse, et dès janvier 1874 au Reichstag, la force numérique qu'il a gardée depuis, 90 et 91 membres : cela a-t-il empêché la série des lois persécutrices de se poursuivre et de « serrer la vis » (comme dit M. Berteaux) à l'Eglise sans relâche jusqu'en 1878? Et quand, à la suite des deux attentats dirigés coup sur coup contre Guillaume I, le gouvernement prussien fit mine de s'orienter d'autre côté, combien la réparation fut lente à venir, et qu'elle est restée incomplète!

Si incomplète, que je ne pense pas que l'attitude actuelle du Centre allemand mérite de nous être proposée en exemple. Nous n'avons pas à le juger. Ce qui apparaît pourtant à tous les yeux, c'est son inaction. Il fait le mort. Ce n'est pas que tout soit au mieux pour l'Eglise en Allemagne. La législation qui a marqué la fin de la période violente du *Culturkampf*, donnait à l'Eglise non point la paix, mais seulement *aditus ad pacem*, écrivait Léon XIII. Bien des injustices restent à réparer, sur lesquelles on semble faire le silence. Guillaume II, quand il parle comme *summus*

episcopus de son Eglise, ne laisse pas échapper l'occasion de dire des choses blessantes ou injurieuses pour le catholicisme : mais la consigne semble être, chez les journaux catholiques, de les ignorer, et c'est dans les *Kirchenzeitungen* de l'évangélisme qu'il faut aller chercher l'écho des paroles impériales [1]. On reproche à nos évêques de France ce qu'on appelle leur servilité : certainement les évêques prussiens au temps du *Culturkampf* ont donné un bel exemple de courage apostolique (point tous cependant jusqu'au bout) ; mais à l'heure qu'il est, tout le monde vous en citera en Allemagne, dont il serait difficile de dépasser la vulgarité adulatrice (a-t-on assez reproché à l'un de nos évêques d'avoir comparé au Christ victime le président Carnot assassiné? Mais des paroles aussi fortes certainement et moins excusées par les circonstances sont tombées, en Allemagne, de lèvres éminentes, et nous en avons cité ici). Quand les Allemands nous accusent de nous laisser ravir sans mot dire nos libertés d'association et d'enseignement, l'accusation d'inaction d'abord tombe à faux, et puis surtout, ces libertés que l'on veut nous ravir, pourquoi ces Messieurs du Centre ne les réclament-ils pas pour eux-mêmes? On n'a pas à leur ravir, à eux, ce qu'ils n'ont jamais eu. Et tel était le sens de deux articles sensationnels publiés l'automne de 1904 dans une revue catholique allemande, *Hochland ;* je ne les ai plus sous les yeux en ce moment, et d'ailleurs ils n'étaient pas l'idéal de ce que l'on appelle là-bas la *Kirchliche Gesinnung :* ils tendaient à dire qu'il n'y a pas lieu encore de parler, en France, de *Culturkampf*, mais que c'est seulement quand M. Combes aura mené à bien ses réformes annoncées et quelques autres encore, c'est seulement alors que la France se trouvera en présence d'un *Culturkampf* [2].

On a célébré chez nous, comme une victoire incomparable, la permission naguère accordée aux Jésuites de rentrer en Allemagne. Mais que leur a-t-on permis? Uniquement d'y séjourner individuellement et d'y exercer individuellement le saint ministère. C'est là un droit que nous n'avons pas à demander pour eux chez nous, attendu qu'ils n'en ont jamais été privés (malgré une velléité du cabinet Combes, mise à néant par la célèbre décision de la Cour de cassation, juin 1903). Et c'est un droit qu'ils exercent chez nous, à l'heure même qu'il est, avec plus de liberté encore qu'en Allemagne. — Quant à reprendre la vie de communauté, le prince de Bülow a déclaré qu'il n'en sera jamais question ; et les « jamais » en Allemagne sont de plus durable effet qu'en France.

On nous vante la gloire des Universités allemandes ; et je soupçonne même que souvent ceux qui chez nous célèbrent la politique allemande

[1] Tout à l'heure il a été question des mariages mixtes et de l'éducation donnée aux enfants qui en naissent. Guillaume II ne permet jamais à un officier protestant de contracter un mariage mixte s'il n'est pas entendu que tous les enfants seront élevés dans le protestantisme : comment s'en tirent certains catholiques, ou comment ils ont essayé de s'en tirer, c'est ce que vous pourrez lire entre les lignes d'une décision du Saint-Office du 10 décembre 1902. (*Ami* 1903, p. 871-872).

La parité légale entre les diverses confessions est une belle théorie : en pratique, il faut voir ce qu'il en est, et ce serait un long chapitre à écrire. La *Kölnische Volkszeitung*, le plus vaillant des journaux catholiques allemands, et surtout le mieux rédigé, pousse de temps en temps des cris d'alarme et essaie d'ouvrir les yeux à ses lecteurs sur le *Culturkampf* latent, qui est bien plus dangereux pour eux que l'autre.

[2] Les catholiques allemands, qui mettent parfois tant de hauteur et de dédain dans le reproche qu'ils nous font de ne pas savoir nous débarrasser de la coalition judéo-maçonnique, pourraient trouver cependant, dans leur propre pays, des exemples qui les inviteraient à plus d'indulgence. — Le grand-duché de Bade, par exemple, est en majorité catholique, et sa population catholique est, je crois, fort bonne pour l'ordinaire, et cependant le grand-duché a passé tout le long du XIX^e siècle pour la citadelle du libéralisme, pour l'Etat-modèle, le *Musterstaat* selon le cœur des libéraux et protestants, perpétuellement acharné à harceler l'Eglise et le clergé (et non pas le clergé régulier, dont aucune communauté n'a pu s'y rétablir depuis la Révolution, mais le clergé diocésain). Des élections viennent d'y avoir lieu (28 octobre 1905) pour le renouvellement du Landtag, qui comprend 73 députés : or, sur ces 73 députés, 45 seront anticléricaux, contre 28 cléricaux.

Notez que ces élections d'octobre au Landtag badois se sont faites au suffrage universel, et que c'est la première fois que la chose se présente. Dans l'Empire, seules les élections au Reichstag impérial se font au suffrage universel ; les élections aux divers Landtags des Etats particuliers, y compris la Prusse, se sont toujours faites suivant des modes de suffrage divers, mais dont le caractère commun est la restriction du droit de vote. Le grand-duché de Bade vient d'introduire cette année le suffrage universel dans sa Constitution ; et les catholiques badois espéraient pouvoir enfin, avec le suffrage universel, déloger les libéraux. On vient de voir que la victoire ne leur a pas encore été accordée cette fois. — Voici exactement comment se sont répartis les suffrages au premier tour de scrutin : suffrages exprimés, 382.138 ; — Centre catholique, 126.201 ; — conservateurs protestants, 11.131 ; — libéraux, 106.182 ; — socialistes, 50.342. — Ce va être, en Bade aussi, le régime du *bloc*, du bloc formé par l'alliance des libéraux et des socialistes. (Les conservateurs protestants, qui ne disposent à la Chambre que de trois mandats, feront sans doute cause commune avec le Centre).

En Bavière, on a pu célébrer, et à juste titre, le triomphe du Centre catholique lors du renouvellement de la Chambre des Députés, 17 juillet 1905 : ils sont plus de 100 dans la nouvelle Chambre (sur un total de 159 députés), ils étaient 84 dans la Chambre précédente. Fort bien. Mais que feront-ils de leur victoire? Il y a plus de trente ans qu'ils sont la majorité au Parlement, et ils ont laissé plus de vingt-cinq ans au pouvoir le baron Crailsheim, protestant cauteleux mais fanatique et rageur, qui savait à merveille paralyser l'action du clergé catholique et en même temps activer le progrès du protestantisme. Crailsheim a été remplacé il y a deux ou trois ans, à la présidence du Conseil, par Podewils, un peu moins antipathique ; mais plusieurs portefeuilles restent aux mains des ennemis de l'Eglise, notamment le ministère de l'intérieur, occupé par le comte Feilitzsch, national-libéral (le parti qui fut l'appui solide de Bismarck dans les années du *Culturkampf*). Croyez-vous que les catholiques de Bavière provoquent enfin la création d'un ministère catholique? C'est douteux ; et s'ils ne le font pas, c'est, paraît-il, « par condescendance pour le prince-régent ! » C'est du moins le propos qu'aurait tenu au récent Congrès de Strasbourg l'un d'eux, un député-ecclésiastique des plus marquants, mais piqué de la tarentule de l'ambition (voir *Univers* du 9 sept., Lettre d'Allemagne). — Le prince-régent de Bavière est un honnête homme, honnête catholique si l'on veut, c'est-à-dire catholique dans sa vie privée, mais dont les sympathies en matière politique vont aux libéraux et aux protestants et qui n'a nulle intelligence de l'Eglise, non plus d'ailleurs que de quoi que ce soit.

visent surtout, sous le couvert des succès du Centre, à nous faire agréer les idées de ces Messieurs des Universités. Le malheur est que le professorat des Facultés de théologie catholique d'Allemagne n'est pour rien dans la politique du Centre; qu'il s'en tient systématiquement à l'écart; et que c'est ce qu'il fait de mieux, attendu que quand il s'en occupe, c'est pour la combattre. (Témoin la revue hebdomadaire fondée à Augsbourg par ces Messieurs, *Das zwanzigste Jahrhundert;* témoin le grand quotidien qu'ils avaient projeté d'installer à Munich, à dessein précis de combattre le Centre ; témoin leur abstention, sauf quelques rares exceptions, lors des grandes Assemblées annuelles des catholiques allemands ; etc. — Voir *Ami*, 1903 et 1904).

On nous vante, chez nous, les avantages de la formation donnée au clergé allemand dans les Universités. Mais d'abord, ici nous sommes en face d'une question de principe, qui a été tranchée par l'Eglise : l'Eglise, partout où elle est libre de le faire (c'est-à-dire partout ailleurs qu'en Allemagne), impose à ses clercs la formation dans les Séminaires diocésains. De plus, en Allemagne même, les faits viennent démontrer la sagesse des vues de l'Eglise; et les diocèses où le clergé se montre le plus fidèle à ses devoirs, le mieux à la hauteur de sa mission (même de sa mission politique et sociale), les diocèses qui ont fondé chez nous la réputation légitime du clergé allemand, ce sont précisément des diocèses où la formation cléricale est donnée tout entière par les Séminaires épiscopaux et sans intervention des Facultés de théologie, Trèves par exemple, Paderborn, Fulda, Mayence, Ratisbonne, Eichstätt... Je ne dis pas que partout où les jeunes clercs fréquentent les Universités, les choses aillent au pis, et la sagesse des évêques a su généralement remédier dans une large mesure au mal. Mais le mal existe, et quelques diocèses en souffrent beaucoup ; et si le clergé y laisse tant à désirer, tout le monde là-bas en rejette pour une bonne part la faute sur la formation universitaire. Le premier acte de Mgr Ketteler, quand il monta sur le trône épiscopal de Mayence, fut d'interdire à ses clercs la fréquentation de la Faculté de théologie catholique de Giessen et de fonder le Séminaire de Mayence, resté jusqu'aujourd'hui l'une des gloires de l'Allemagne. Faut-il rappeler les résistances opposées pendant plus de dix ans par l'évêque de Strasbourg (et par le Saint-Siège) à la fondation d'une Faculté de théologie catholique à Strasbourg? la douleur de l'archevêque de Posen quand Guillaume II décida de transformer son Séminaire en Académie royale, et la résistance des jeunes clercs, que le gouvernement prussien dut incarcérer au nombre de plus de soixante (au début de l'année scolaire 1903-1904)? Ceux qui patronnent là-bas le système universitaire à l'usage des clercs, forment la queue de l'école Döllinger. Les Universités allemandes ont été, tout le long du XIXe siècle, le foyer de l'orgueil germanique; et c'est vrai, malheureusement, des Facultés de théologie catholique non moins que des autres branches de l'enseignement universitaire [1].

On nous vante, chez nous, l'avantage qu'il y a pour les catholiques à vivre au contact des protestants. Que c'est méconnaître la nature humaine et le péché originel! et comme, avec un peu de sens chrétien ou de simple bon sens, comme on comprendrait à priori que la contagion doit s'exercer au bénéfice de l'erreur et du mal! En fait, et nous l'avons noté ailleurs, les pires régions en Allemagne sont précisément les régions où les confessions sont mêlées.

Que ne nous vante-t-on pas? On nous a vanté, cette année même, dans un journal catholique, l'usage de l'allemand dans les chants liturgiques, à la messe. Qu'a-t-on voulu dire par là? Si l'on parlait de messes basses, qui est-ce qui a jamais refusé chez nous d'y exécuter des cantiques en français? Et si l'on parlait de messes solennelles, la question, ici encore, est tranchée par l'Eglise, et voudrait-on insinuer que de violer systématiquement les lois de l'Eglise puisse attirer les bénédictions de Dieu? Mais d'ailleurs ce serait calomnier les Allemands que de laisser croire qu'ils exécutent des chants en langue vulgaire aux messes hautes. Il est possible qu'ici ou là, en Allemagne comme en France, la chose se fasse : mais, pas plus en Allemagne qu'en France, la transgression sur ce point n'est l'usage général. (Où les Allemands cessent d'être exemplaires, c'est sur la question du chant grégorien; et ce n'est pas juger témérairement que de penser qu'ils auront quelque peine à s'y mettre).

N'est-on pas venu même dire et imprimer chez nous que l'une des raisons qui assurent au clergé allemand sa supériorité et l'efficacité de son action sociale, c'est la fréquentation des auberges! Oui, il y a des pays en Allemagne où le clergé fréquente très habituellement les auberges; mais il y en a aussi où il s'abstient régulièrement, et je

[1] Il y a huit Facultés de théologie catholique en Allemagne : trois en Prusse, Bonn, Breslau, Münster; — deux en Bavière, Münich et Würzbourg; — une en Württemberg, Tübingen; — une en Bade, Fribourg; — une en Alsace-Lorraine, Strasbourg.

Six diocèses ont des Séminaires épiscopaux : Mayence, Fulda, Metz, Paderborn, Trèves, Pelplin (diocèse de Culm); — Posen a une Académie royale depuis 1903 (auparavant c'était un Séminaire archiépiscopal); — sept diocèses ont des Lycées épiscopaux : un en Prusse, Braunsberg (Ermland), et six en Bavière : Bamberg, Dillingen (diocèse d'Augsbourg), Eichstätt, Freising (ou Frisingue, suivant l'orthographe française, archidiocèse de Münich), Passau et Ratisbonne.

La différence entre Lycées et Séminaires, c'est que les Lycées sont des établissements entretenus par l'Etat et pouvant donner les grades (reconnus par l'Etat) en philosophie et théologie (de même l'Académie de Posen), tandis que les Séminaires dépendent de l'Eglise tant pour l'enseignement que pour l'administration, et conséquemment ne peuvent donner de grades théologiques reconnus par l'Etat. Mais l'Etat exige que les professeurs des Séminaires aient pris leurs grades théologiques à une Faculté allemande de l'Empire (par conséquent les grades de Rome ne comptent pas, non plus que les grades pris à une Université sise hors des frontières du grand Empire, à Innsbruck par exemple, ou à Fribourg de Suisse).

crois qu'en plus d'un diocèse la chose est interdite par les évêques. Sur ce point encore, l'expérience nous donne ses lumières ; et les régions précisément où nous savons que l'action du clergé s'exerce avec le plus de fruit sur le terrain social ou politique non moins que sur le terrain proprement pastoral, ce sont les régions où le clergé s'abstient de fréquenter les auberges : le Rhin, la Westphalie, les diocèses de Ratisbonne et d'Eichstätt en Bavière... Mais, véritablement, avons-nous besoin des leçons de l'expérience pour en arriver à cette conclusion ? A qui veut-on faire croire que l'auberge soit le lieu prédestiné où Dieu appelle ses prêtres à prendre contact avec leur peuple, un contact apostolique et sacerdotal ? Je sais bien que les auberges ne sont pas là-bas ce qu'elles sont trop souvent chez nous ; on voit, en mainte auberge de campagne, à la porte de la *Bierstube*, un bénitier où chacun prend fort dévotement l'eau bénite ; on voit aussi (et je crois que c'est un usage assez général en certains districts de l'Allemagne du Sud) l'aubergiste, quand la cloche sonne l'*Angelus*, paraître sur le seuil de la *Bierstube* et donner à tous le signal de la récitation du *Der Engel des Herrn*, et tous en effet récitent avec un recueillement tout à fait touchant leur *Angelus*... Tout cela est fort beau ; mais, de ce que l'auberge n'est pas un mauvais lieu, s'ensuit-il qu'elle soit le théâtre ordinaire de notre apostolat ? Une auberge où l'on prie est un spectacle bien consolant ; mais il arrive aussi que l'on y boive plus que de raison, et que l'apostolat y prenne des allures de pugilat ; et le prêtre qui s'y fourvoie sans raison peut n'être point à l'abri de ces faiblesses. On se chuchote, au village, des histoires point toujours pastorales. Et, ne survînt-il point d'histoires, à qui fera-t-on croire qu'il soit bien édifiant, pour des paysans, de voir une demi-douzaine de curés ou de vicaires passer, assez habituellement, de longs après-midi autour de tables d'auberge dressées en plein air au bord des grandes routes ? Ces paysans sont simples, ils sont bons, ils n'en perdront pas la foi, ils n'en prendront même pas occasion de se brouiller avec leur curé : pourtant, ils en garderont (et même les meilleurs d'entre eux) une impression peut-être inconsciente mais fâcheuse, et qui un beau jour sera toute prête à germer et à donner des fruits mauvais... Et puis enfin, il y a certains côtés des questions que l'on n'aime pas aborder, mais pourtant je crois pouvoir rappeler ici ce que je lisais il y a une bonne douzaine d'années dans l'excellente *Theologisch-praktische Quartalschrift* de Linz (qui est lue de tout le clergé en pays de langue allemande), sous la signature d'un vénérable chanoine qui était grand prédicateur de retraites pastorales : il disait donc, cet excellent homme, que dans les pays où le clergé se tient à l'écart des auberges, il avait trouvé les prêtres fidèles à leur vœu de chasteté, tandis que pour les régions où sévit le *Wirtshausbesuch* (fréquentation des auberges), c'est autre chose...

X. — Où en sommes-nous ? et où ne risque-t-on pas de se laisser entraîner quand on touche aux questions d'histoire tout à fait contemporaine ? Que nos lecteurs feraient sagement d'orienter leurs goûts et leurs demandes du côté de l'égyptologie ou de l'assyriologie, matières sans doute plus pacifiques et où l'on ne se sent point à chaque instant en péril de glisser sur charbons ardents ! Un de nos excellents amis de Syrie nous avait prié, à l'occasion du renouvellement de cette année 1905, de reprendre nos études d'autrefois sur la géographie des pays lointains et sur les modifications successives que la politique apporte à la carte de pays hier encore inconnus. Ce sont des questions que l'*Ami* a copieusement développées au cours des années 1897-1899 ; mais, à vrai dire, il ne les a jamais perdues de vue. Il n'a pas repris chaque année la carte d'ensemble de notre globe ; mais il a signalé, au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, les changements d'importance qui sont survenus et qui semblaient de nature à intéresser l'avenir des missions catholiques. Il va le faire, dans un instant, pour le Tibet.

Un autre lecteur d'Extrême-Orient nous a adressé, dans l'espoir peut-être d'une réfutation, un réquisitoire formidable contre la Russie et contre le péril effrayant que la domination russe pourrait être pour les missions de là-bas. Un premier article d'introduction a paru déjà ici, il y a quelques semaines ; la prochaine Causerie ajoutera quelques notes encore. Pour aujourd'hui, nous voudrions présenter à nos lecteurs un aperçu des révélations données dans la *Revue de Paris* l'été dernier (1er et 15 juillet) sur les origines de la guerre russo-japonaise.

En 1895, la Russie posait en champion de l'intégrité de la Chine, et, au nom du principe de l'intégrité de l'Empire chinois, exigeait la révision du traité de Simonosaki et arrachait aux Japonais Port-Arthur, leur conquête de la veille, pour la restituer à la Chine.

En 1903, c'est le Japon qui pose en défenseur de la Chine contre les empiétements de la Russie.

Que s'est-il passé d'une date à l'autre ? La politique russe s'est retournée bout pour bout : elle a confisqué pour elle, au printemps de 1898, sous forme de cession à bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, ce Port-Arthur qu'elle venait d'arracher aux griffes du Japon ; et, après Port-Arthur, c'est la Mandchourie qui a dû y passer ; et, après la Mandchourie, ce devait être la Corée, et ainsi de suite...

Le principe de cette volte-face était l'agression allemande contre Kiao-tchéou (novembre 1897). L'agression allemande semblait légitimer et pouvait légitimer en effet les compensations que les autres puissances se crurent l'une après l'autre obligées de prendre : la Russie à Port-Arthur et Ta-lien-wan (27 mars 1898), l'Angleterre à Weï-haï-veï (en face de Port-Arthur, 5 avril suivant), la France à Kouang-tchéou-Ouan (en face de Haïnan, 10 avril) ; l'Italie elle-même, à quelques

semaines de là, fit mine de se tailler sa petite part des dépouilles chinoises au San-moun (aux embouchures du Yang-Tsé), mais contre l'Italie la Chine regimba, et San-moun resta chinois.

On a fait ici (1898, p. 337-341) l'historique de ces empiètements. Il fut clair, dès le début, que c'était la querelle allemande de Kiao-Tchéou qui avait déterminé ce branle-bas général. Seulement, ce branle-bas, rien ne prouvait que les Allemands l'eussent voulu. On pouvait supposer charitablement qu'ils n'avaient songé qu'à satisfaire leur appétit colonial. Ils ont fait tout autre chose : ils ont prévu ce qui allait s'ensuivre, ils l'ont voulu, et c'est Guillaume II qui personnellement s'est entremis pour engager le tsar dans ce guêpier de Port-Arthur.

Ce fut au cours du voyage de Guillaume II en Russie, dans l'été de 1897. Une revue donnée en son honneur venait de prendre fin. Les deux empereurs rentraient au palais, seuls dans la même voiture, quand au moment d'arriver, Guillaume, avec sa brusquerie habituelle, dit à brûle-pourpoint à son hôte qu'il espérait bien que celui-ci ne verrait aucun inconvénient à ce qu'une escadre allemande allât à Kiao-Tchéou venger l'injure faite à des missionnaires catholiques allemands [1]. A quoi il ajouta, sans désemparer, que de son côté il verrait très volontiers la Russie s'installer à Port-Arthur où elle trouverait le port toujours ouvert qui lui manquait dans le Pacifique. — Le tsar, surpris, fit une réponse courtoise qui, sans être une adhésion formelle, s'en rapprochait cependant plus que d'une fin de non-recevoir.

L'entretien ne fut pas repris. Mais, à peine de retour à Berlin, Guillaume II envoyait à l'escadre allemande l'ordre de partir sur Kiao-Tchéou.

En présence d'un fait accompli sous le couvert de son approbation, deux partis s'offraient à la Russie : ou bien arguer d'un malentendu et envoyer, elle aussi, une escadre à Kiao-Tchéou et l'y laisser jusqu'au départ de l'escadre allemande, — ou bien accepter les quelques paroles échangées entre les deux empereurs comme constituant un contrat et prendre en conséquence pour elle-même la part que ce contrat lui faisait.

C'est le premier parti que l'on eût pris l'année précédente, du vivant du comte Lobanoff (dont la mort subite est restée si mystérieuse). C'est le second parti qui fut adopté à la suite d'un orageux conseil des ministres (novembre 1897) : Mouravieff était pour l'occupation de Port-Arthur, Witte contre ; le ministre de la guerre, Vannofsky, tout en déclinant sa compétence, appuyait par principe le ministre des affaires étrangères ; le ministre de la marine, Tyrtoff, combattait l'occupation de Port-Arthur, mauvais port au point de vue technique. Le Conseil fut levé après un dernier effort de Witte pour empêcher de commettre la faute de « transformer une politique économique et amicale en politique agressive et usurpatrice ; » et c'est Mouravieff qui l'emporta.

La politique russe était désormais, et sous la suggestion de Guillaume II, orientée dans une direction diamétralement opposée à celle de la veille et de toujours. Des négociations infructueuses se poursuivent trois mois durant pour amener la Chine à accepter le protectorat russe à Port-Arthur ; puis, devant le refus persistant de la Chine, toute une escadrille de transports avec des troupes de débarquement est envoyée, au printemps de 1898, de Vladivostock à Port-Arthur, et l'accord du 27 mars régularise le fait accompli. Mais la Chine ne l'oubliera pas. Elle l'oubliera d'autant moins que les autres puissances vont s'autoriser de l'exemple germano-russe pour immédiatement s'approprier, sous couvert de bail à longue échéance, un morceau de l'immense Empire. Et comment voulez-vous que le Japon l'oublie, lui qui ne s'est vu arracher, au nom de l'intégrité chinoise, sa conquête de 1894 que pour la voir tomber sans coup férir aux mains des Russes !

La Russie est désormais dans la souricière, dans l'engrenage. Il lui faut maintenant un chemin de fer qui relie Port-Arthur au Transsibérien ; et ce sera la ligne Kharbine-Port-Arthur, traversant un pays de population chinoise très dense *via* Moukhden, la ville sacrée des tombeaux de la dynastie impériale. Eclate au printemps de 1900 l'insurrection des Boxers ; elle est vite réprimée, mais les troupes russes restent en Mandchourie, sous prétexte de réprimer l'agitation et d'assurer la sécurité du chemin de fer. Le prétexte pouvait ne pas sembler injustifié ; mais les ennemis de la Russie objectaient que précisément c'était la présence de troupes étrangères qui entretenait l'agitation des indigènes... Il fallut, en 1902, en venir à un traité d'évacuation par échelons jusqu'à la date ultime du 27 septembre 1903.

Mais, ce traité à peine signé, voilà que l'on fait un nouveau pas en avant dans la voie fatale. Comme si la persistance à occuper la Mandchourie ne suffisait pas, on menace la Corée !... D'où la note comminatoire du Japon (juillet 1903) ; puis (août) la trahison d'un officier russe révèle au Japon que la Russie se prépare en sous-main à renforcer considérablement (à quadrupler en réalité) ses effectifs d'Extrême-Orient : il ne s'agissait de rien moins que de l'envoi de 300.000 hommes !

On sait le reste. La suggestion allemande a porté ses fruits. On dira qu'il n'y a pas à s'en indigner et que c'est l'idéal de toute politique laïque de pousser ses voisins au piège. Peut-être. D'autres cependant y mettent plus de formes ou moins de cynisme. Déjà en 1881, ce ne fut pas la faute du ministre allemand à Pékin si le Turkestan chinois, après les affaires de Kouldcha, ne devint pas une Mandchourie avant la lettre. La

[1] C'est dès 1887 que Mgr Anzer, cédant, très volontiers d'ailleurs, à la demande de la chancellerie de Berlin, avait placé la mission du Chang-toung méridional **sous le protectorat germanique, au mépris des droits de la France, et ce, sans protestation de notre ministre des** affaires étrangères.

suggestion qui lui a si bien réussi vis-à-vis du tsar, Guillaume II l'avait déjà exercée sur les Boers. On se rappelle sa dépêche du 1er janvier 1896 au président Krüger, coup d'Etat diplomatique et l'incartade la plus stupéfiante que souverain se fût permise depuis les jours de Napoléon Ier : on crut que c'était la guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne ou que tout au moins l'Allemagne en aucun cas ne laisserait l'Angleterre humilier les Boers : cinq ans plus tard, Guillaume II refusait de donner même audience au président Krüger ! C'est là toute la politique allemande depuis trente ans : engager les autres dans le guêpier et jouir de leur embarras. C'est elle qui au Congrès de Berlin (1878) a poussé l'Autriche dans les Balkans. C'est à ce même Congrès de Berlin que Bismarck a fait miroiter à nos yeux la Tunisie, à seule fin d'assurer notre brouille avec l'Italie d'abord, avec l'Espagne ensuite qui de nos visées tunisiennes devait prendre ombrage pour le Maroc, et surtout avec l'Angleterre. La brouille franco-anglaise fut pendant vingt ans le pivot de la politique de Berlin. C'est pour l'assurer que Bismarck poursuivra, à la Conférence de Berlin de 1884-1885, l'œuvre du Congrès de 1878 et, sous couleur d'appuyer nos revendications congolaises ou nigériennes, installera son arbitrage entre nous et nos voisins de Londres. C'est deux ans plus tard, — quand il verra le ministère Goblet au moment de régler avec Londres les plus criantes de nos discordes, — qu'il suscitera l'affaire Schnæbelé (avril 1887). Et si, au lendemain de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, si Guillaume II a laissé s'écouler un an avant de claironner sa bravade de Tanger, c'est qu'il voulait attendre que la déconfiture des Russes lui donnât toutes les chances de nous intimider [1]. — En fait, le rapprochement franco-anglais a immédiatement amené une détente avec l'Italie et avec l'Espagne ; et si l'on songe que les Etats-Unis seront toujours acquis à une politique anti-allemande et que la Russie, reconnaissant où l'ont menée les suggestions de Berlin, pourrait chercher en d'autres ententes la réalisation de ses intérêts immédiats, on conclura que l'isolement de l'Allemagne n'est pas une chimère, et l'on sentira ce qu'il y a de tragique dans le mot échappé à Guillaume II (Dresde, 25 octobre dernier) : — « Nous avons vu, messieurs, dans quelle position nous sommes vis-à-vis du monde ! »

[1] Une année durant, — toute l'année 1904, — la consigne en Allemagne a été de dire que l'entente franco-anglaise ne touchait pas aux intérêts allemands ; et la chose a été certifiée par le chancelier Bülow en plein Reichstag. Puis, subitement, on nous en fait un *casus belli*. — Laissons de côté la question de loyauté, puisque nous sommes en politique ; mais, au simple point de vue de la plus vulgaire dignité et fierté nationale, qu'est-ce que les Allemands veulent que l'on pense de leur kaiser ? Si l'accord franco-anglais mettait en péril les intérêts allemands au Maroc, il fallait le dire, ou tout au moins ne pas dire le contraire ! Certes ce n'est pas la « perfide Albion » qui fait la morte quand elle voit les intérêts anglais atteints quelque part. — Ed. Drumont définissait l'autre jour Guillaume II « une intelligence très vive, servie ou plutôt desservie par une âme basse » : Guillaume II n'a pas laissé échapper cette année une occasion de nous laisser mesurer cette bassesse ; et quant à son « intelligence très vive », c'est un don qu'on ne lui reconnaît pas chez lui dans la presse cultivée. — Les journaux populaires exaltent Guillaume II, par principe ; et je crois que, dans les couches populaires de l'Allemagne du Nord, on a vraiment le culte de la Majesté impériale. Mais, dans les milieux cultivés et dans la presse qui va à leur adresse, c'est tout autre chose.

XI. — Le récent traité anglo-tibétain marque le point de départ de l'établissement de l'influence anglaise au Tibet, en même temps que le terme d'aboutissement d'une politique plus que séculaire [1]. Depuis la fin du xviiie siècle en effet, les Anglais ont procédé pour ainsi dire à l'investissement des Etats indiens voisins ou dépendants de Lhassa, détachant même, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, quelque parcelle du territoire propre soumis au Dalaï-lama (la province de Sikkim par exemple, puis le Petit Tibet, le Moyen Tibet, le Boutan, le Cachemire, le Népâl).

C'est pour se protéger contre l'absorption définitive dont il s'est vu menacé, que le dernier Dalaï-lama, plus énergique que ses prédécesseurs, a fait mine d'arracher le Tibet à son immobilité traditionnelle et a cherché un appui dans des relations nouvelles avec la Russie. — Et c'est précisément cette tentative qui a précipité les événements.

Car, tant que les Tibétains fermaient leur porte à tout le monde indistinctement, ils pouvaient être considérés comme les protecteurs volontaires de la frontière nord de l'Inde. — Le jour au contraire où ils permettent l'accès de leur pays à des étrangers tout en continuant à l'interdire aux Anglais, les Anglais, du point de vue anglais, doivent les regarder comme des voisins incommodes dont il faut avoir raison au plus vite. — Et c'est ce point de vue que lord Curzon a défini avec grande clarté (30 mars 1904) :

> « L'Inde, dit-il, est comme une forteresse, avec l'Océan comme fossé des deux côtés et des montagnes de l'autre. Au delà de cette muraille on trouve un glacis d'étendue variable. Nous ne demandons pas à l'occuper, mais nous ne pouvons le voir occuper par un ennemi. Nous sommes très contents de le voir rester aux mains d'alliés et d'amis ; mais, si des influences non amicales s'insinuent et pénètrent sous nos murs, nous serons contraints d'intervenir. C'est là le secret de toute la situation en Arabie, en Perse, en Afghanistan, au Siam, au Tibet. »

Les Anglais sont intervenus en effet. La Russie n'a pu les empêcher ; et la Chine n'a pas paru se soucier de défendre son vassal et tributaire le Dalaï-lama. Au surplus elle avait prévu le coup ; et depuis la conquête du Sikkim par les Anglais en 1888, elle avait enlevé au Dalaï-lama nombre de provinces et territoires. Elle s'était annexé toute la partie Est du Tibet, de façon à constituer

[1] Voir Rouire, *Les Anglais au Tibet*, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet et 1er août 1905 ; — *Questions diplomatiques et coloniales*, passim.

comme une « marche » chinoise, une sorte d'Etat-tampon à l'ouest de la province chinoise de Sé-tchouen.

L'expédition anglaise du colonel Younghusband s'est mise en marche en juin 1903 [1], et le traité anglo-tibétain a été signé le 7 septembre 1904. C'est, en somme, l'établissement du protectorat britannique. Le mot n'est pas prononcé ; et il n'est pas même question, dans le traité, d'installer un résident anglais à Lhassa. Mais peu importent les mots et peu importent les apparences diplomatiques pourvu que les Anglais tiennent la chose. Et ils la tiennent ; et c'est même le protectorat le plus jaloux que l'on puisse concevoir, puisque c'est pour elle seule que l'Angleterre stipule les avantages avec interdiction d'en faire bénéficier toute autre puissance : interdiction de vendre, louer ou hypothéquer aucune portion du territoire tibétain à aucune puissance étrangère, interdiction de laisser aucune puissance étrangère s'immiscer à un titre quelconque dans le gouvernement ou l'administration des affaires du Tibet, interdiction d'accueillir au Tibet d'aucune puissance étrangère des agents officiels ou des personnes privées pour s'y occuper de la conduite des affaires, interdiction d'accorder à aucune puissance étrangère l'autorisation de construire des routes, des chemins de fer, des télégraphes ou d'exploiter des mines ; et pour l'Angleterre, et elle seule, établissement de trois marchés sur la frontière, démantèlement des forts dans la zone frontière, paiement d'une indemnité de guerre de douze millions et demi, suppression des douanes intérieures.

Et, pour compléter l'œuvre britannique, voici que la Chine intervient à son tour : par décret du 15 septembre suivant, l'empereur de Chine dépose le Dalaï-lama son vassal et transfère tous ses pouvoirs, temporels et spirituels, au Taschi-lama, créature de l'Angleterre.

Voilà comment s'est opérée au Tibet, sans trop de bruit, une révolution politique et religieuse. La révolution politique a été de toute autre portée que la révolution religieuse ; car les pouvoirs politiques du Dalaï-lama étaient autrement étendus que ses pouvoirs spirituels. — Au point de vue *spirituel*, le Dalaï-lama n'a jamais été, comme on l'a dit souvent, le chef unique et suprême du lamaïsme (qui est la forme tibétaine du bouddhisme). Il n'était nullement une sorte de Pape bouddhique pour le Tibet. Le clergé tibétain ne forme point un corps un et indivisible : il est divisé en plusieurs ordres monastiques différents qui ont chacun leur hiérarchie spéciale, leur général propre et indépendant ; et le Dalaï-lama, ou grand-lama de Lhassa, est simplement, au point de vue spirituel, à la tête du plus important de ces ordres. Mais, à côté de lui, et à la tête d'un ordre qui ne semble pas beaucoup moins élevé, il y a le grand-lama de Taschi-lumbo ou Taschi-lama : ces deux lamas sont « les deux faces de Dieu », les deux têtes de la hiérarchie monacale de l'Eglise jaune bouddhiste, mais têtes honorifiques seulement. — En revanche, l'autorité universelle qu'ils n'ont pas sur le terrain spirituel, ils l'ont dans l'ordre *temporel* : le grand-lama de Taschi-lumbo et le grand-lama de Lhassa sont souverains temporels absolus, chacun sur leur territoire respectif, et prennent pour vice-rois ordinairement les supérieurs des grands couvents : c'est la théocratie absolue [1].

Le Tibet n'a pas toujours été en théocratie. A l'origine il a eu des rois ; et c'est l'un de ces rois qui a définitivement introduit le bouddhisme dans le pays vers 630 après Jésus-Christ (une première tentative non couronnée de succès avait eu lieu au IIe siècle après Jésus-Christ). Puis, à la fin du IXe siècle, les lamas se débarrassent de la royauté, et, après divers essais d'organisation et de réformes, à la suite aussi de changements de dynasties en Chine (dynastie mongole, puis dynastie nationale des Mings à dater de 1368, puis les Mings détrônés au milieu du XVIIe siècle par les Tartares mandchous dont la dynastie règne encore aujourd'hui), le Dalaï-lama, s'étant rangé du côté des Mandchoux vainqueurs, fait consacrer par eux sa suprématie sur la plus grande partie du Tibet, sous la condition de reconnaître la suzeraineté de la Chine, ne laissant au Taschi-lama qu'un territoire de bien moindre étendue et sis à l'autre extrémité du Tibet.

Le Tibet ouvert à l'influence anglaise, ce sera tout bénéfice, on peut l'espérer, pour les missions catholiques, et tout bénéfice aussi pour les explorations géographiques. Car, jusqu'aujourd'hui, il

[1] Le prétexte officiel mis en avant par l'Angleterre pour justifier diplomatiquement devant les réclamations de la Russie l'expédition de 1903-1904, c'est que le gouvernement de Lhassa, malgré les stipulations de la convention de 1888, s'était toujours refusé obstinément à nommer des délégués pour déterminer la frontière entre le Tibet et le Sikkim devenu anglais.

[1] Le bonheur suprême auquel aspire tout fidèle tibétain, c'est de faire une fois en sa vie le pèlerinage de Lhassa ou de Chigatsé et de se prosterner en adoration devant les deux chefs spirituels du lamaïsme. Ils affluent de partout où la réforme tibétaine de Galugpa (XIVe siècle) a fait des adeptes, de Mongolie et de Chine, du Japon et de Ceylan, de Russie même. Des voyageurs russes nous en ont laissé des descriptions aussi pittoresques que pitoyables.

On voit de ces malheureux pèlerins faire sept fois le tour de la ville sainte, non pas en marchant, mais à coups de génuflexions et de mouvements spéciaux. Ils mesurent avec leur corps le périmètre de la ville, se laissant tomber de tout leur long, puis se relevant et tombant de nouveau. Au début, pour s'entraîner, ils mettent sous la paume des mains de petites planchettes qui amortissent les coups, puis apprennent à poser les bras sur le sol de certaine façon qui permette d'éviter les foulures et les fractures du poignet. Il leur faut ainsi trois jours pour faire le tour sacré. D'autres y mettent plus d'un mois, appliquant et promenant leur face contre les murailles et ayant soin de déplacer le nez à chaque mouvement. — Le tour achevé, le pèlerin fait l'ascension du Potala qui dresse à un quart d'heure de marche de la ville, à 300 mètres de hauteur, son énorme masse de palais, de tours, de bâtisses, le tout entouré de murailles et contenant plus de 3.000 chambres, résidence du Dalaï-lama.

n'a pas été facile d'y pénétrer ni de se faire une idée exacte du pays ni de sa population. Au XVIII^e siècle, on lui supposait trente-trois millions d'habitants. Au XIX^e, les voyageurs ont parlé tantôt de onze millions, tantôt de cinq seulement. D'après les renseignements les plus récents et probablement les plus véridiques, c'est au plus deux millions d'hommes qui seraient répartis sur les deux millions de kilomètres carrés que mesure la surface du plateau tibétain. Ce qui est sûr, c'est que la plus grande partie du Tibet est à peu près inhabitée ou n'est qu'un territoire de parcours pour des tribus nomades. Les quelques villes du Sud-Est sont, avec quelques grands monastères, les seuls centres de population un peu importants.

Le clergé monacal est très nombreux. Des voyageurs l'ont évalué à 500,000 membres, chiffre qui semble bien un peu exorbitant pour une population de deux millions d'habitants. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a, au Tibet, près de trois mille monastères dont quelques-uns comptent plusieurs milliers de moines ; celui de Depung en a 10,000 ; celui de Taschi-lumbo, 3,000. — Le taschi-lama et le dalaï-lama ne meurent point. Aussitôt après leur disparition de la terre, ils réapparaissent en s'incarnant dans le corps d'un enfant que des lamas de rang élevé ont pour mission de rechercher et de découvrir. Mais ils « disparaissent » à peu près tous jeunes ; peu même arrivent à leur majorité, ce qui s'explique par les intrigues de nature politique ou religieuse qui n'aiment pas les pontificats prolongés ni les chefs adultes. — Le taschi-lama, qui jusqu'au traité de 1904 disposait d'une autorité bien moins étendue, n'était pas soumis à ces apothéoses prématurées. Peut-être va-t-il maintenant, lui aussi, en goûter le bénéfice.

XII. — M. René Pinon nous a tracé *(Revue des Deux Mondes*, 1^er mars 1905) un tableau merveilleusement éloquent de ce que fut *le Péril jaune au XIII^e siècle*, époque de crise pour l'Asie puis pour l'Europe chrétienne : carrière prodigieuse de Tchinghiz-Khan qui réalise un instant l'unité de la race turco-mongole et en vingt-cinq ans fait la conquête du monde, de la mer de Chine à l'Indus et de l'Océan Indien à la mer Caspienne puis à l'Adriatique. Son grand lieutenant Souboutaï, qui détient sans doute dans l'histoire le record de la victoire, avait, « de la Corée au Frioul, vaincu trente - deux nations et gagné soixante - cinq batailles rangées » sans un à-coup : à chaque fois c'est une victoire écrasante, pas un instant douteuse. Il n'a besoin que de deux mois (en 1241) pour détruire les forces polonaises, allemandes et hongroises. Les chroniqueurs allemands nous ont dit le cri d'effroi qui monta dans la chrétienté, dans l'Europe de saint Louis, d'Innocent IV et de Frédéric II, faisant écho au long cri de détresse des peuples en fuite, des villes brûlées, des paysans massacrés. Les évêques prêchent la guerre sainte. Seul, le Pape ne semble pas s'émouvoir outre mesure : il ajoute aux prières liturgiques l'invocation *A furore Tartarorum libera nos Domine,* mais il ne prêche pas la croisade.

Le Pape songeait peut-être que ce khan était moins dangereux pour l'Eglise que cet empereur Frédéric II qui ne croyait pas au Christ, vivait en païen, enlevait les cardinaux, appelait les Sarrasins et rêvait de restaurer le césarisme païen là où les papes avaient édifié la Rome pontificale, le Pape songeait peut-être à tous ces Barbares que l'Eglise a civilisés, apprivoisés et dont elle a fait ses défenseurs et ses chevaliers. Si les Mongols avaient achevé la conquête de l'Europe, qu'aurait-on vu en Europe ? Un Empire mongol *latinisé et chrétien,* de même qu'il y avait en Chine un Empire mongol chinoisé, et en Perse un Empire mongol iranisé et musulman. Et le Pape pouvait savoir (par les Vénitiens qui furent toujours en bonnes relations commerciales avec les Mongols) que ces païens laissaient la liberté religieuse intacte.

En fait, les Mongols n'ont pas achevé la conquête de l'Europe. Ils ont rebroussé chemin, parce que leur but était seulement de châtier les Turcs rebelles. L'idée qui dicta à Gengiskhan ses campagnes, ce n'était pas la monarchie universelle, mais seulement le *panmongolisme,* ou nationalisme turc, c'est-à-dire de revendiquer toutes les terres appartenant ou ayant appartenu jadis à un peuple turc et de réunir sous une seule domination toutes les branches éparses de la famille turque. Mais ceci impliquait la reconnaissance de la liberté religieuse, à raison même de la diversité des religions de toutes ces populations, bouddhistes en Chine, musulmanes en Asie centrale, chrétiennes en Hongrie (on sait que les Magyars sont de souche touranienne, comme les Turcs). Gengiskhan personnellement était païen. Il avait pour principe de prouver d'abord sa force, puis de respecter complètement les cultes et leurs ministres.

Le jour par exemple (en 1219) où il prend possession de Bokhara, la ville sainte de l'Islam transoxianais, il va droit à la mosquée-cathédrale, y entre à cheval, monte en chaire, fait tenir les chevaux de ses reîtres par les gens d'Eglise pour prouver à tout ce monde qu'il est bien l'Empereur par la force du ciel. Puis, le clergé une fois terrorisé, l'Inflexible le sermonne, droit sur son cheval, casque en tête, devant tout le peuple :

« O peuple, l'énormité de vos péchés est manifeste : je suis venu, moi la colère du Très-Haut, moi de par le Dieu Très Haut le terrible châtiment ! »

Mais, une fois produit l'effet voulu, chacun restait libre de pratiquer son culte ; et le prince qui a su avoir des serviteurs passionnément dévoués parmi les musulmans, parmi les bouddhistes, parmi les chrétiens et parmi les païens,

dut être une personnalité singulièrement puissante, un de ces conducteurs de peuples qui marquent profondément leur sillon dans l'histoire humaine. Joinville résume d'un mot l'œuvre de Gengiskhan : « Il procura paix. » Mot étrange, appliqué à l'homme qui conquit le monde de la Mer Jaune à la Mer Noire ! C'est qu'en effet, parmi ces Turcs en guerres intestines perpétuellement renaissantes, il établit un ordre solide, et son règne fut une période de prospérité jusque-là inconnue pour l'agriculture et les arts de la paix [1].

Lui disparu, deux partis se forment parmi les siens : 1° le parti militaire, qui estime que l'œuvre des Mongols ne sera pas complète tant que toutes les nations n'auront pas frappé la terre du front devant la majesté du Khan, et qu'au surplus, pour entretenir la cohésion et le patriotisme sur cet immense territoire, il faut absolument la perspective d'une guerre aux frontières, d'un ennemi à vaincre ; — et 2° le parti des hommes de gouvernement, qui estiment que l'Empire est achevé et qu'il ne reste qu'à l'administrer sagement.

Ce sont ceux-ci qui l'emportent. Mais c'est aussi la dislocation qui commence. Un petit-fils de l'Inflexible, Khoubilaï, installe un Empire chinois à Pékin, un Empire chinois qui absorbe la race mongole et l'énerve dans les pratiques stupéfiantes du bouddhisme : « Le bouddhisme a exercé, sur les petits fils des soldats de Djébé et de Souboutaï, son action stupéfiante : il les a énervés ; en attendant un réveil que les révolutions de l'Asie provoqueront peut-être, il les a retranchés de l'histoire active et vivante. » — A l'autre bout de l'Asie, en Iran, en Transoxiane, en Turkestan, les Mongols restent fidèles à l'idée panmongolique et poursuivent la lutte contre l'Islam. Et les papes continuent à rester en relations avec eux. En août 1245, à Karakoroum, lors de l'élection de Gouyouk comme Khan, « à ce conclave laïque qui allait faire un Fils du Ciel, » nous voyons, parmi tous les princes et tous les ambassadeurs et toutes les autorités civiles et militaires de toute l'Asie, nous voyons le légat de l'Apostoille de Rome, frère Jean de Plan di Carpino, moine de Saint-François et pénitencier d'Innocent IV.

Saint Louis, lui aussi, envoya une ambassade à Karakoroum. Et peut être ne tint-il qu'à peu de chose que des rapports plus étroits fussent établis entre Français et Mongols. En 1249, Meungke-Khan avait donné à son frère Houlagou la souveraineté de l'Iran avec ordre de détruire la puissance des Assassins et de conquérir Bagdad et la Syrie : l'expédition prit une allure de croisade : Houlagou comblait de faveurs les chrétiens, faisait bâtir des églises, députait une ambassade à saint Louis qui venait d'arriver en Chypre avec une nombreuse armée. Il lui offrait la Syrie en échange d'une alliance. Saint Louis et son conseil n'ayant pas donné suite à cette offre, le Khan en prit courroux. Comment cependant se défendre d'un regret quand on envisage le résultat possible d'une entente entre les Mongols maîtres de l'Iran et les princes chrétiens établis à Byzance et en Palestine ? La poussée de l'Ouest coïncidant avec la poussée de l'Est, c'était l'Islam comprimé, étouffé, tout au moins sa puissance d'expansion arrêtée pour longtemps en Asie, et le fruit des croisades assuré aux Latins. — L'occasion manquée, qu'arrive-t-il ? Saint Louis se heurte en Egypte aux bandes turques, les Turcs reprennent l'offensive contre les Mongols (1259) et les expulsent de Syrie. C'est la revanche de l'Islam qui commence et qui sera complète au XIVe siècle avec Timour : les Mongols et les Turcs de l'Ouest embrassent tous la foi du Prophète, et le règne de Timour (ou Tamerlan, 1370-1405) marque le triomphe définitif du croissant et l'extinction du christianisme (nestorien) en Asie [1].

[1] Son nom était Temoudjine. C'est dans une assemblée du peuple (en 1206) qu'il prit le titre de Tchinghiz-Khan, ou puissant Khan, dont nous avons fait depuis un nom propre.

[1] Timour descendait de Gengis Khan par les femmes. Un de ses petits-fils, au XVIe siècle, ira conquérir l'Inde et y fonder l'Empire des Grands Mogols, qui durera jusqu'à la conquête anglaise.

XIII. — *Quinze années de budget des cultes à la charge des fidèles (1792-1807),* d'après des documents inédits, par M. Sicard. *(Correspondant,* 25 juillet 1905). C'est en somme à partir de fin 1791 que le budget des cultes est à la charge des fidèles : car la Constituante a bien assuré le traitement des prêtres, mais à condition qu'ils prêteront serment : les autres, les insermentés, n'auront qu'un « secours annuel de 500 livres » (décret du 8-18 février 1791).

Quelques mois s'écoulent : la Législative succède à la Constituante, et le clergé insermenté, banni, non seulement ne percevra ni secours ni pension, mais verra même confisquer ses propriétés *personnelles* en France.

Les dix ans qui suivent sont très durs : la Terreur d'abord, puis la guillotine sèche du Directoire ; ceux qui échappent trouvent difficilement de quoi vivre, ou ne trouvent pas du tout : les paysans sont épuisés, et puis ils n'ont jamais été généreux pour les curés ! Tant que les prêtres furent peu nombreux, errant de village en village, on les sustenta encore ; quand on les vit ensuite, à la faveur de l'accalmie, à poste fixe, on ne leur donna plus rien.

Le Consulat aggrave encore la situation matérielle en rouvrant les portes de la France à un flot montant d'émigrés. On s'imagine souvent que le Concordat mit fin à la détresse, en assurant un traitement aux curés : c'est tout le contraire qui est vrai ; l'entretien des neuf dixièmes des prêtres

reste jusqu'en 1807 à la charge des fidèles, et leur sort est plus précaire qu'auparavant, précisément parce que les fidèles croient que le budget des cultes est rétabli ou va être rétabli, et dès lors refusent de contribuer personnellement.

Le Concordat promettait « un traitement convenable aux évêques et aux curés ». Mais voici les Articles organiques qui, par la distinction imprévue, inouïe qu'ils imaginent entre curés et desservants, réduisent à un minimum ridicule le bénéfice des stipulations concordataires. Avec les Articles organiques le gouvernement pourra se contenter d'installer un curé par chaque justice de paix, soit, en tout, 3,000 curés environ, pas même le dixième du chiffre qu'ils atteignaient avant la Révolution. Tout le reste, « vicaires et desservants, seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée Constituante. Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement. » — En fait, tous n'étaient pas pensionnés ; les pensions d'ailleurs se montaient à quelques centaines de francs, 400 francs aux prêtres âgés de soixante-dix ans, 333 francs de cinquante à soixante-dix ans, 267 fr. au dessous de cinquante ans.

Mais, si minimes qu'elles fussent, c'étaient des pensions pourtant, et qui suffisaient à donner au curé un air de salarié, dès lors à tarir la générosité des paysans. D'où les rapports multipliés des préfets sur la situation lamentable des curés et le discrédit qui en rejaillit sur la religion. Ajoutez les tracasseries des maires et des autorités locales, et vous comprendrez que quantité de desservants, des années après le Concordat, préfèrent quitter leur poste. Des décrets du 31 mai 1804 et du 26 décembre de la même année promettent remède et allocation de 500 francs ; mais on ne les applique que partiellement. De tous les points de la France les cris d'angoisse se font entendre.

C'est l'évêque de Carcassonne qui écrit à Portalis, 27 janvier 1806 : — « Avant deux ans, les trois quarts des prêtres de campagne auront abandonné des paroisses où la plupart exactement meurent de faim. »

Un desservant de la Manche : — « *La Révolution a gâté les peuples*. L'égoïsme, l'étroite et cruelle insouciance font le caractère essentiel de la grande majorité ! »

Les vicaires généraux de Poitiers (à Portalis, 23 juin 1806) : — « Encore un peu de temps, et il sera trop tard, tous nos prêtres se seront retirés dans leurs familles. »

Le préfet de la Vienne (à Portalis, 22 octobre 1806) : — « Politiquement parlant, il faut que le gouvernement se prononce fortement ; et sans cela, dans deux ans, dans un an peut-être il sera déjà trop tard, et le plus solide appui du gouvernement, le plus juste et le plus moral, la religion est perdue en France... Les vieux (prêtres) meurent ou se retirent dans le sein de leurs familles. Les jeunes, il n'y en a pas dix dans mon département. Et quel est le père assez insensé pour dépenser beaucoup d'argent à l'instruction, etc. ? »

C'est en effet sur les instances réitérées et pressantes de Portalis que paraît enfin le décret du 30 septembre 1807, qui met à la charge de l'Etat 30,000 succursales avec 500 francs de traitement. Puis, c'est le célèbre décret du 30 décembre 1809 qui donne une organisation ferme à l'administration temporelle des paroisses : ce n'était pas l'opulence, certes, et ce n'était pas même le suffisant, mais du moins c'était l'espoir désormais assuré.

XIV. — *Correspondant* du 25 juillet, étude de M. A. Redier sur Tocqueville (à propos du centenaire de sa naissance, 29 juillet 1805) : on y note comment, au cours des minutieuses recherches préparatoires à son grand ouvrage sur *L'Ancien Régime et la Révolution*, il s'aperçut qu'il s'était, avec tous les hommes de sa génération, mépris sur la portée de la Révolution dans l'ordre politique et aboutit à cette conclusion (qu'on a souvent eu l'occasion ici de mettre en lumière sur maint point de détail) : — c'est que *presque tout ce que la Révolution avait cru fonder existait avant elle, au moins en germe*, et que *tout ce qu'elle avait cru détruire avait à peu près disparu quand elle éclata*.

C'était proclamer la grande imposture de la Révolution et l'effondrement de son œuvre, bonne ou mauvaise. La Révolution avait bien, par ses crimes, démoralisé brutalement tous les Français, au milieu desquels Tocqueville vivait avec tristesse ; mais elle n'avait rien engendré qui fût à elle seule, rien sinon l'anarchie, mère elle-même du despotisme. — On répondit à Tocqueville que l'anarchie et le despotisme n'étaient que des bâtards de la Révolution. Mais Tocqueville vigoureusement pensa que c'était le malheur de la Révolution de n'avoir enfanté que des bâtards.

XV. — On pourra suivre le développement de la pensée de M. Loisy, qui d'ailleurs n'évolue pas et se poursuit semblable à elle-même, dans ses articles bibliographiques de la *Revue critique* (qui est rationaliste, et, en matière scripturaire, protestante) et dans les travaux d'exégèse qu'il donne à sa revue, la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*. Il y a étudié cette année le *Message de Jean-Baptiste*, la *Mission des Disciples*, le *Pardon divin*.

Cette pensée n'est pas toujours très claire. On y croit voir que, pour M. Loisy, les discours aux apôtres et aux disciples sont de fabrication humaine, tendancieux, mis en rapport avec les idées particulières ou les besoins de l'âge postérieur au Christ, placés dans des « contextes artificiels créés » pour les exigences d'une cause (p. 130). Luc, par exemple, veut mettre en relief les destinées universelles du christianisme : c'est pourquoi il suppose adressés aux 72 les discours qui

dans Matthieu et Marc sont censés adressés aux Douze : 70 d'ailleurs ou 72 « est un chiffre purement symbolique, choisi pour le sens qu'on lui attribue : par conséquent, le rapport que l'on a voulu établir entre ce total et celui des peuples énumérés au chapitre x de la Genèse doit être fondé. » (P. 101). — Par la même raison s'explique l'insistance de Luc à parler de Samarie, comme pour faire échec à Matthieu et à Marc : « Ce ne doit point être par hasard qu'un discours qui, dans Matthieu, contient la défense de prêcher aux Samaritains, se trouve, chez Luc, donné en Samarie. » — « Luc lui-même *s'oublie* à citer comme ayant été adressée aux apôtres une parole qui se trouve dans le discours aux Soixante-douze, et la façon dont ce discours est introduit trahit encore l'artifice qui l'a détourné de sa destination et de sa place originelles. »

Luc, xiv, 25, le renoncement que Jésus impose : « Il paraît évident que l'introduction historique a été conçue en vue du discours, par un procédé logique des moins compliqués. Le discours traitant des conditions requises pour être disciple, pour suivre Jésus et marcher derrière lui, l'évangéliste suppose qu'une foule de gens marchaient derrière Jésus sur un chemin et que Jésus se retourne pour leur dire à quels sacrifices doivent consentir ceux qui veulent le suivre véritablement. »

P. 282-3, glose sur le *Ignem veni mittere in terram* : « Le feu dont il s'agit ne peut être ni l'Esprit saint, ni la vertu purifiante de la parole divine ou le renoncement évangélique, ni l'ardeur pour le sacrifice : ces biens surnaturels ne sont pas des choses à jeter, et ils ne mettront jamais le feu à la terre. Vu les expressions choisies et la suite du discours, le feu n'est pas autre chose que la discorde introduite dans le monde par la prédication de l'Evangile, ou mieux encore peut-être le mouvement excité pour ou contre la religion de Jésus par la prédication apostolique et d'où résultera la discorde. »

P. 286-7, on nie l'authenticité du *Qui non bajulat crucem suam... post me :* « Allusion... dont on peut soupçonner qu'elle a été ajoutée dans la tradition, par manière de commentaire... Cette exhortation ne se présente pas comme une prophétie... : elle ne serait pourtant pas autre chose *si elle avait été réellement prononcée.* »

Luc, x, 22 : *Nemo scit quis sit Filius, nisi Pater... :* « L'emploi du mot Fils, sans autre complément, est *extraordinaire dans la bouche de Jésus.* On le retrouve seulement dans Marc, xiii, 32, et là aussi on peut penser à une glose de la tradition ou de l'évangéliste... Au moins dans sa forme actuelle, cette déclaration exprime la foi de la communauté chrétienne, et elle est libellée comme un petit symbole doctrinal qui aurait été destiné primitivement à signifier l'excellence de la révélation évangélique. »

P. 308-310, on jette un doute sur l'authenticité de Matt. xi, 28-30, *Venite ad me omnes... Tollite jugum... Jugum suave... :* « Ces paroles touchantes..., on admet volontiers que l'évangéliste les a trouvées dans le recueil des *Logia. Il est vrai pourtant* que l'on y discerne, comme dans le morceau précédent, quelque chose du discours attribué à Jésus ressuscité, qui semble appartenir à la dernière rédaction de Matthieu... Elles conviennent mieux au Christ glorifié, vivant dans l'Eglise, qu'au Christ historique. On peut douter que Jésus ait jamais parlé de son joug, même par voie de comparaison... »

XVI. — *Hochland* de juillet 1905, article nécrologique sur le Dr Paul Schanz, mort cette année le soir de l'Ascension, l'une des sommités de la théologie catholique allemande. Sa vie s'était écoulée à l'Université de Tübingen, où il entra comme professeur d'exégèse du Nouveau Testament (1876) et fut ensuite, après la mort de Kuhn (1883), professeur de dogme et d'apologétique. Sa grande œuvre est son *Apologie des Christentums,* en 3 vol. (t. i : Dieu et la nature, leur union intime : dirigé contre la conception matérialiste qui ne supporte pas l'idée d'un Dieu transcendant ; — t. ii, développement du christianisme étudié à la lumière de l'histoire ; — t. iii, développement doctrinal étudié à la lumière de la critique biblique). — Schanz était très progressiste ; mais, comme la plupart des Allemands des Universités, il tint dès le début à répudier hautement toute communion d'idées avec Loisy : c'est l'Allemagne protestante, dit-il, qui a donné Renan à la France, c'est elle aussi qui lui a donné Loisy : « Loisy trahit partout l'influence prononcée des critiques rationalistes allemands... Bien plus, sur maint point il dépasse la critique rationaliste d'Allemagne elle-même. » *(Hochland,* 1er mai 1904, *Zur biblischen Frage,* p. 199). — Nous avons étudié ici, en 1904 (p. 74-76), son article remarquable sur *Kant in Frankreich,* écho lui-même du livre qu'il avait publié en 1897, *Uber neue Versuche der Apologetik* (met en forte lumière la stérilité de l'apologétique d'immanence si on l'emploie seule, et montre par ailleurs en quoi elle peut devenir une bonne auxiliaire à la méthode traditionnelle pour préparer le terrain dans les âmes).

L'explication morale des dogmes, par M. Portalié *(Etudes* des 20 juillet et 5 août), réfutation un peu vive mais solide du travail de M. Le Roy *(Qu'est-ce qu'un dogme ?* étudié ici en juillet). On y verra que ce M. Le Roy, avant de s'en prendre aux certitudes dogmatiques, s'en était pris aux certitudes scientifiques, et qu'il n'est pas seulement agnostique en matière religieuse, mais, en philosophie scientifique, anti-intellectualiste radical, au point d'effrayer même les moins dogmatisants parmi les savants contemporains. M. H. Poincaré a consacré tout un chapitre de son dernier livre *(La valeur de la Science)* à combattre la philosophie de M. Le Roy qui regarde

l'intelligence comme irrémédiablement impuissante. — Pour M. Le Roy, l'intelligence déforme tout ce qu'elle touche; et c'est bien plus vrai encore de son instrument nécessaire, le « discours, » le langage. Il n'y a de réalité que dans nos impressions fugitives et changeantes; et cette réalité même, dès qu'on la touche, s'évanouit. — Que devient la science en tout ceci? La science, précisément, n'est faite que de conventions arbitraires, et c'est uniquement à cette circonstance qu'elle doit son apparente certitude : les faits scientifiques eux-mêmes sont l'œuvre *artificielle* du savant, à fortiori les lois qu'il en déduit : en sorte que la science ne peut rien nous apprendre de la vérité : elle ne peut nous servir que de règle d'action (absolument comme le dogme chrétien!). Elle est, peut-on dire, une collection de recettes, assez souvent efficaces.

Les *Annales de Philosophie chrétienne*, après la mort de M. Denis, passent sous une nouvelle direction. Parmi les collaborateurs qui ont promis leur concours, nous relevons des noms auxquels les polémiques de ces derniers temps ont valu une certaine célébrité : MM. Le Roy (auteur de *Qu'est-ce qu'un dogme?)*, La Berthonnière, V. Giraud (secrétaire de la *Société d'Etudes religieuses)*, V. Ermoni, Maurice Blondel, Hipp. Hemmer, Félix Klein, H. Brémond, etc.

M. Ernest-Charles *(Revue Bleue*, 8 juillet) annonce ainsi le volume que M. Gaston Deschamps vient de donner sur *Waldeck-Rousseau, orateur et homme d'Etat :* — « Ce livre est le plus plat qui ait paru depuis quatre ou cinq ans. Je le prouve... » Ce qui prouve qu'il ne suffit pas d'être admirateur assez bas de la politique religieuse de Waldeck-Rousseau pour échapper à la platitude. — C'est M. Gaston Deschamps encore qui, cet été, laissait tomber, dans une de ses chroniques littéraires du *Temps*, cette perle : « *L'agrément des écritures dites cunéiformes, c'est que chacun les lit à peu près comme il veut.* » Un professeur de notre Ecole du Louvre, M. Eug. Revillout, lui a fait l'honneur (immérité) d'une longue explication (publiée dans l'*Eclair* du 15 sept.) ; et M. Deschamps, qui prétend *(Temps* du 24 sept.) en reproduire « les passages essentiels, » omet les lignes suivantes qui lui ont paru peut-être trop essentielles : — « Un sémitisant est de suite en pays de connaissance quand il étudie les cunéiformes. Il n'a que le syllabaire à apprendre, et il traduit avec autant de certitude que s'il s'agissait d'un texte hébreu. Je comprends que les cunéiformes soient de l'hébreu pour M. Deschamps. Mais il ne devrait pas en parler. » Parfait, et que le ridicule dont s'est couvert M. Deschamps nous serve de leçon et nous apprenne à ne point trop parler de ce que nous ne connaissons pas suffisamment. La théologie et la philosophie sont souvent de l'hébreu pour leurs contempteurs, non moins que les cunéiformes pour M. Deschamps.

M. Sägmüller, dans *Theologische Quartalschrift* de Tübingen (cath., 1er fascicule de 1905), étudie la légende du mariage virginal de l'empereur saint Henri et de sainte Cunégonde : il y eut bien mariage virginal, mais non point en vertu d'un vœu de virginité antérieur à la conclusion du mariage. C'est seulement le mariage conclu que l'on constata chez Cunégonde une *impotentia antecedens :* Henri eût pu donc la répudier et contracter un autre mariage : il y renonça et vécut avec son épouse comme avec une sœur [1].

Pèlerin au monastère du Rilo, le plus célèbre et le plus considérable des monastères bulgares, presque l'égal du monastère de l'Athos, sis d'ailleurs dans un pays des plus pittoresques, au flanc d'une de ces vallées du Rilo dont le massif dresse ses sommets hauts de 3.000 mètres dans la partie la plus accidentée, la plus sauvage des Rhodopes, au cœur de la péninsule balkanique, à égale distance du Danube et de la mer Egée, M. Jules Mancini *(Revue de Paris*, 15 juillet et 1er août) nous dit ses impressions, pittoresques et qui veulent être au moins sympathiques, faute de pouvoir être très admiratives : sauf l'higoumène (ou prieur), l'épitrope (ou économe), et un ou deux caloyers qu'une vocation vraiment mystique a conduits là, les trente ou quarante moines qu'il y a trouvés sont de très humbles paysans, très illettrés, que semble avoir séduits un vague idéal d'indolence ou de relatif bien-être, — au surplus, d'une charité proverbiale et qui a fait de ce cloître un asile toujours propice aux réfugiés macédoniens. — Il nous décrit les deux types de monastères grecs qui fleurissent dans ces régions : les uns, communautés à forme *monarchique*, gouvernés par un higoumène nommé à vie, — d'autres, communautés à régime plutôt *démocratique*, dont les dignitaires sont élus tous les ans et où les religieux vivent chacun chez soi, préparant eux-mêmes leurs repas et ne se réunissant qu'aux heures des offices, c'est-à-dire deux fois par jour et la nuit vers trois heures, à l'appel rythmé de la mailloche antique sur le *synamdre*, gros bouclier de bois en usage aux premiers siècles de l'Eglise et qui s'est conservé dans les couvents orthodoxes. (On sait que cette existence de moines vivant chacun chez soi et chacun de sa cuisine propre, c'était la vie de nos bénédictins ou du moins de nombre de nos bénédictins avant la réforme dite de Saint-Maur, au commencement du XVIIe siècle. Les abus se glissent dans l'Eglise comme dans l'orthodoxie, et dans l'orthodoxie comme dans l'Eglise : la différence est que dans l'Eglise on sait les redresser et réformer, périodiquement, tandis que dans l'orthodoxie on ne se réforme pas).

[1] Le texte principal invoqué par M. Sägmüller est celui-ci, du chroniqueur clunisien Raoul Glaber, qui exclut bien en effet un vœu de virginité antérieur au mariage :

« ... Ex quâ etiam *cernens* (Henricus) *non posse suscipere liberos*, non eam propter hoc dimisit, sed omne patrimonium quod liberis debebatur, Christi Ecclesiæ contulit. »

Echos d'Orient (sept. 1905), art. très documenté du P. Pétridès sur *l'Immaculée Conception et les Grecs modernes :* montre que si les Grecs d'aujourd'hui, à la suite du patriarche Anthime VII, et du factum hautain qu'il publia (29 sept. 1895) en réponse à l'appel touchant de Léon XIII, si donc les Grecs d'aujourd'hui rejettent l'Immaculée Conception, c'est par esprit de contradiction et d'opposition à l'Eglise romaine, mais c'est au mépris de leur tradition la plus authentique, dont je me borne à citer ici ce témoignage éclatant, qui est d'Isidore Glabas, mort archevêque de Thessalonique vers 1393 :

« La Vierge toute chaste, comme il était convenable, a seule pu refuser de s'appliquer la parole du roi-prophète et affirmer d'elle-même : Je n'ai pas été conçue dans le péché, — et encore : Seule je n'ai pas été conçue dans le péché par ma mère, ce privilège était compris dans les merveilles accomplies pour moi par le Tout-Puissant. »

Un conteur dont la presse mondaine entonne les louanges, c'est Jean Eriez. Il a donné cette année un petit roman, *Ceux de Villaré,* à la *Revue de Paris* (1er et 15 juillet, 1er août). C'est un de ces livres dont il suffit de couper quelques pages pour voir qu'ils sont faits des vulgarités coutumières assaisonnées d'inconvenances et sans l'ombre de cachet littéraire. — A la dernière page, l'auteur fait une incursion dans le domaine de la liturgie : — « *Hâc lacrymarum valle,* chantait le prêtre, harnaché de noir. » A quelle page du Rituel des funérailles ou de l'office et de la messe des morts M. Eriez a-t-il trouvé ce texte ? Nos romanciers mondains sont en général peu heureux quand ils parlent liturgie ; et pour un roman qui comme celui-ci semble fortement pimenté de naturalisme, on eût pu se documenter. — A la même page, on nous dit encore : — « L'abbé Nanot, bonhomme, voulut bien accorder une cérémonie complète, au lieu de celle, abrégée, qu'on réserve à ceux qui meurent sans les sacrements. » M. Eriez, quand il se documentera, apprendra que ceux qui refusent publiquement les sacrements n'ont droit à aucune cérémonie religieuse, ni abrégée, ni complète, tandis que si le refus est resté secret, ils sont inhumés avec le même rituel complet que les autres.

M. Camille Bellaigue, à la suite d'une visite à l'abbaye de Saint-Anselme qui est à Rome l'asile et l'école par excellence du chant grégorien, nous dit en termes touchants l'heureuse influence qu'en pourrait recevoir la musique en général *(Revue des Deux Mondes,* 1er juillet 1905) :

Prêtons l'oreille à cette voix salutaire. Nous avons besoin aujourd'hui de mélodie et de monodie. *Dans un art qui se décompose, afin de le resserrer et de le raffermir, il faut réintégrer l'élément individuel et le corps simple.* Le chant grégorien nous offre à cet effet son exemple et son secours. Hors de l'église même, la musique en pourrait éprouver les bienfaits. Sa vertu va plus loin qu'on ne pense. Elle produit, à force de sobriété, des effets où la polyphonie, pour avoir abusé de la complication, finira par ne plus atteindre. — J'eus l'honneur, un dimanche, d'être l'hôte des religieux de Saint-Anselme. Le déjeuner s'achevait, une cloche ordonna le silence. Quelques secondes s'étaient écoulées, quand les moines entonnèrent la prière d'action de grâces, tout d'un coup et tout d'une voix, de leur voix unique faite de leurs cent voix. Il n'y avait pas là de mélodie, une psalmodie à peine, et, sur une seule note, longuement tenue, comme une coulée de pure lumière. A la fin, par degrés diatoniques, le robuste unisson descendit d'une tierce, lentement, et brusquement s'éteignit... — Ce fut tout, mais ce fut assez. J'aurai toujours dans l'oreille et dans l'âme l'admirable cadence. J'ignorais, avant de l'entendre, mais je sais maintenant, pour jamais, ce que la démarche sonore la plus simple peut avoir de noblesse et de puissance, d'humaine et de vibrante beauté [1].

Enfin, nos confrères jugeront, comme nous, dignes d'être transcrits et conservés ici ces vers que Jules Verne, le conteur charmant pieusement décédé l'hiver dernier, écrivit jadis à l'occasion de la première communion d'une sœur (nous les prenons dans la *Semaine religieuse* de Lyon, 16 juin 1905) :

Pendant ce jour divin où Jésus-Christ convie
Ses enfants empressés à ce pieux devoir,
Sous ton long voile blanc, ma petite Marie,
Près de l'autel sacré, que n'ai-je pu te voir !
Car, par ce magnifique et sublime mystère,
De sa propre grandeur ce grand Dieu triomphant,
Ce Dieu qui remplit tout, et le ciel et la terre,
Il tenait tout entier dans le cœur d'une enfant.

Pendant ce jour divin où Dieu se fait comprendre
Au cœur jeune et naïf qui vient le recevoir,
Moi, ton frère chéri, que n'ai-je pu t'entendre,
Chère petite sœur, moi qui voulais te voir !
Car l'enfant plein du Dieu qu'il contemple et qu'il touche
Est plus qu'un ange saint qui descendrait des cieux,
Et Jésus-Christ alors dut parler par ta bouche,
Comme il devait aussi regarder par tes yeux.

Pendant ce jour divin où le Seigneur réside
Dans le cœur d'un enfant, son divin ostensoir,
Que n'ai-je pu baiser ton front pur et candide,
Moi qui voulais t'entendre et qui voulais te voir !
Car la grâce devait te faire rayonnante,
Et par le cœur il eût presque communié,
Celui qui, d'un baiser, chère communiante,
Eût alors effleuré ton front sanctifié.

Jules VERNE.

LITURGIE

Q. — Je prenais part ces jours derniers à une discussion élevée entre confrères.

L'église de l'un d'eux est dédiée à sainte Véronique du chemin de la croix. Plusieurs, s'appuyant sur une note expresse et documentée de Godescard, nient que cette Véronique soit canonisée par l'Eglise. D'autres prétendent qu'elle est canonisée.

1° Qui a raison ?

2° Est-elle vierge ou veuve ? Dans le cas où elle serait mariée, le nom de son époux est-il Amateur ou Sidrach ?

[1] Voir, sur *le Rythme oratoire et la mesure dans le chant grégorien,* une Lettre de Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, dans le *Correspondant* du 10 novembre dernier.

3° Quel jour serait célébrée sa fête ?

4° Si elle n'est pas canonisée, faut-il bénir de nouveau l'église ?

R. — Ad I. Notre correspondant du Canada nous demande qui a raison ?... Pour mieux appuyer notre réponse, élargissant la question, nous commencerons par élucider le problème historique que soulève la Véronique du chemin de la croix.

I. Qu'une pieuse femme se soit respectueusement présentée sur le chemin du Calvaire avec un linge imbibé d'eau pour essuyer le visage de Notre-Seigneur tout ruisselant de sueur et de sang ; que Jésus — se l'appliquant lui-même ou non — ait ensuite rendu ce linge, portant nettement dessinés les traits de sa face divine, — il faut avouer que le fait en lui-même ne contient rien d'invraisemblable ni d'inconvenant. Ce que raconte l'Evangile de la compatissance des filles de Jérusalem, est bien d'accord avec la pitié qu'aurait eue cette femme pour Jésus, et il n'y a pas jusqu'au mouvement qui l'eût portée à rafraîchir le visage du Maître, qui ne soit d'un naturel saisissant. Mais un fait exige plus que de la vraisemblance pour être avéré ; il faut des preuves, et pour celui-ci nous n'en avons pas.

D'abord, aucun évangéliste n'y fait la moindre allusion, et cependant il avait sa place toute naturelle auprès de l'épisode si émouvant des filles de Jérusalem. Les *Apocryphes* eux-mêmes, si riches habituellement en détails plus ou moins recevables, sont muets à ce sujet. Les témoins les plus considérables de la tradition, — saint Chrysostome, saint Augustin, et surtout saint Jérôme qui a visité les Lieux saints, — n'en parlent pas dans leurs commentaires de l'Evangile, et de longs siècles s'écoulent sans qu'on mentionne cette prétendue rencontre du Sauveur et de son obscure servante.

Ludolphe le Chartreux, qui a compilé avec tant de soin toutes les légendes et les révélations du passé relatives à Notre-Seigneur, n'a rien trouvé qui en donne même un soupçon. Sainte Brigitte n'en parle pas davantage. Marie d'Agreda n'a rien vu qui s'y rapporte, et des écrivains catholiques ont pu écrire sans arrière-pensée que la tradition actuelle était en somme de date relativement récente : ce qui explique l'omission voulue de cet incident merveilleux dans les historiens les plus autorisés de la vie de Jésus-Christ, tels que Fouard, Le Camus, Chevallier, Louis Veuillot et autres [1].

II. L'origine qu'on attribue à l'image de la Sainte Face dans le cours des siècles, va-t-elle du moins servir à appuyer cette tradition ? Nullement.

Consultez, par exemple, la *Doctrine d'Addaï*, qui se donne comme contemporaine de l'événement, et qui en tout cas est la première à le mentionner : l'auteur de la Sainte Face serait Hannan, l'un des grands de la cour du roi d'Edesse. Chargé de présenter à Jésus une requête du roi Abgar son maître, il aurait profité de son séjour près du Sauveur pour peindre son portrait et le rapporter à Edesse.

Moïse de Khorène († vers 470) assure à son tour dans l'*Histoire d'Arménie* que la ville d'Edesse possède une image de la Sainte Face ; mais, ajoute-t-il, elle n'a pas été faite de main d'homme. C'est aussi le sentiment d'Evagre († vers 593), de Georges le Syncelle († fin du VIII^e siècle) et de Léon le Diacre († vers 989), qu'elle a Dieu pour auteur. Mais personne d'entre eux n'y rattache le moindre souvenir de la Passion, et encore moins le souvenir d'un service qu'une femme compatissante aurait rendu à Jésus montant au Calvaire.

Avec saint Jean Damascène († vers 760), Hamartolus († vers 950), Nicéphore Calliste († vers 1333), on assiste à une sorte de fusion des deux récits. D'après eux, Hannan essaie bien de faire le portrait du Sauveur ; mais l'éclat surnaturel de son visage rend la pose impossible. Suivant le grec Cedrenus († fin du XI^e siècle) et le persan Xavier († 1617), c'est la mobilité continuelle de ses traits qui rend les tentatives d'Hannan inutiles et l'empêche de réussir. Alors Jésus prend la toile réfractaire, et se l'appliquant au visage, y laisse son empreinte, ou selon le *cod. Vindob.*, demande de l'eau, se lave la figure qu'il essuie avec la toile d'Hannan, et y laisse imprimés ses traits divins ; mais pas un ne fait allusion dans son récit à l'époque de la Passion.

Le premier qui amorça les faits dans ce sens, c'est l'auteur de l'*Epître* à l'empereur Théophile (829-842). Il y est dit en effet que Notre-Seigneur grava sa face sur un linge dont il se servit pour essuyer la sueur qui ruisselait de son visage. Et encore, si l'on en croit le Pseudo-Constantin (905-959), la chose arriva dans le jardin de Gethsémani, lorsque Jésus-Christ, dans son agonie, essuya la sueur de sang qui s'échappait de son corps au point d'inonder la terre. Ce n'est qu'au XI^e siècle, avec Marianus Scotus, que prend corps la légende en faveur de Véronique.

D'après cet auteur, Tibère voulant mettre Jésus-Christ au rang des dieux de l'empire aurait envoyé une députation en Judée pour se renseigner. Dans le cours de leur mission, les commissaires rencontrèrent la Dame qui avait prêté au Sauveur son voile ou mouchoir afin de s'essuyer le visage, lorsqu'il allait au Calvaire. Celle-ci leur fit voir la face divine qu'il y avait laissée en s'essuyant, l'apporta elle-même à Rome, et s'en servit pour faire des miracles en présence de l'empereur, qui exila Pilate.

Au XIII^e siècle, le persan Vartan, dans sa *Géographie*, unifie les deux traditions, et dit que « Edesse est la ville où l'on apporta l'image de Jésus-Christ qui n'a pas été faite de main d'homme, et qui est de sainte Véronique. »

[1] Cf. Bonnetty, *Documents historiques*, tome IV, p. 970. — De Buck, *Manuel*, p. 211. — P. Ollivier, *La Passion*, p. 315 et suiv.

Enfin, au XIVe siècle, Bernard Guidon rassemble à ce propos les éléments d'une histoire où le merveilleux paraît trop empiéter sur les droits du vraisemblable, pour qu'on s'y arrête.

Quoi qu'il en soit de la créance qu'on peut avoir aux dires des premiers, au moins ils sont constants, tandis que ceux-ci sont absolument isolés. Ils n'ont pas de racines dans le passé. Pendant plus de mille ans, il n'est question que de Hannan d'Édesse; et si, à partir du XIe siècle, on voit poindre çà et là dans de rares auteurs le nom de la Véronique de Jérusalem, c'est sans préjudice de la première tradition, qui se continue avec Cedrenus, Nicéphore Calliste, le persan Xavier, etc., et nous ne croyons pas, en vérité, que l'assentiment de Catherine Emmerich dans sa *Passion douloureuse* suffise pour donner aux derniers venus le crédit qui leur manque. D'autant plus que les copies traditionnelles de la Sainte Face ne cadrent pas avec ce que l'on sait de l'Evangile. Jésus fut couronné d'épines; rien n'indique qu'on lui enleva ensuite cette couronne ; Tertullien dit même à la suite de l'*Evangile* apocryphe de Nicodème qu'il la porta du prétoire au Calvaire; et cependant l'empreinte du front — ce qui n'est guère probable dans l'hypothèse — se développe sans en laisser de trace, et comme s'il ne l'avait plus [1].

III. Peut-on au moins se prévaloir de l'autorité de l'Eglise pour rendre un culte religieux à la prétendue Véronique qui aurait essuyé avec un linge la Face de Jésus ? Pas davantage.

D'abord, le sens obvie et naturel de *Véronique*, mot composé de *vera* et *iconica*, est celui de « vraie image » ou représentation de Jésus-Christ. Grégoire de Tours emploie effectivement le mot *iconica* pour *icon* dans les *Vies des Pères*, et Dom Ruinart peut dire à ce propos : « Sic (Iconicam) scribebant auctores ad designandam imaginem. Hinc manavit consuetudo sacram Christi Imaginem Veronicam, quasi veram iconicam, appellandi. » (Migne, *Patr. Lat.*, tom. LXXI, col. 724). D'après Jean Molanus, *De Historia SS. Imaginum*, p. 408, les Pontifes n'employaient pas d'autre mot que celui de *Veronicam* pour désigner la Sainte Face. Mabillon, dans son *Museum Italicum*, tom. I, p. 88, assure encore que les anciens ne lui donnaient pas d'autre nom. C'est à ce point qu'à Rome on appelait *vendeurs de Véroniques* les marchands qui tenaient de ces images, sur la place Septimienne, devant l'église Saint-Pierre.

Deuxièmement, on rendait déjà des honneurs à la Sainte Face, bien avant qu'il fût question dans l'Eglise d'une sainte femme du nom de Véronique. Au VIIIe siècle, Rome avait un autel du Saint Suaire, sous la coupole duquel se gardait le voile où était empreinte la figure du Sauveur. Le 23 novembre 1011, ceux qui assistent comme ministres à la dédicace des autels du Saint Suaire et de Notre-Dame de la Crèche, occupant la même chapelle, sont qualifiés par le pape Sergius IV lui-même, dans un bref de l'époque, *chapelains de Sainte-Marie de la Véronique.*

Au XIIe siècle, d'après un cérémonial dédié au pape Célestin († 1143) et publié par Mabillon dans son *Museum Italicum*, tom. II, p. 122, on entretenait devant la sainte Image dix lampes qui restaient allumées nuit et jour. Les *Flores historiarum* de Matthieu de Westminster mentionnent à leur tour des processions en son honneur. Depuis le pontificat d'Innocent III surtout (1198-1216), on portait la Sainte Face en grande pompe, avec encens, hymnes et cantiques appropriés, depuis l'église Saint-Pierre à l'hôpital du Saint-Esprit, où le peuple se rendait en foule pour la voir et la vénérer ; et il n'y a pas encore d'office connu en l'honneur d'une sainte Véronique.

Au XVe siècle, on composa une messe votive que les prêtres pouvaient dire à dévotion et qui avait pour titre : *De sancta Veronica seu vultu Domini.* C'est ce qui se lit dans un Missel de Mayence de l'an 1493, et l'on trouve pareillement dans celui de Paris la désignation suivante : « De la sainte Véronique de Notre-Seigneur, ou de la sainte Face de Jésus-Christ souffrant, pour la troisième férie de la Quinquagésime. »

Il y a bien, comme nous l'avons dit, çà et là quelques auteurs qui ont vu dans cette Véronique une pieuse femme qu'ils supposent avoir présenté un voile à Jésus-Christ pour s'essuyer, lorsqu'il gravissait le Calvaire ; mais ils ont tout simplement mal compris la pensée des peintres qui d'habitude représentaient la Sainte Face gravée sur un linge porté par une femme. Ce n'était là en définitive qu'un support de la Véronique ; on l'avait primitivement entendu ainsi, surtout que l'artiste la remplaçait quelquefois par un ange, qui soutenait la même Image. Mais insensiblement et à la longue, le peuple l'oublia, et l'on reporta le nom de Véronique sur la femme qui tenait devant soi la Sainte Face, et l'on finit par croire que les peintres n'avaient voulu que reproduire une scène réelle de la Passion.

Cette opinion, en se répandant au sein du peuple, ne pouvait manquer de faire impression sur des auteurs qui s'éloignaient toujours davantage des origines de la Sainte Face ; mais cette méprise de quelques particuliers ne peut retomber sur l'Eglise qui n'a jamais reconnu une telle sainte, et ne lui a jamais donné d'office ni à Jérusalem, ni à Rome.

Il y eut bien au XVIe siècle quelques tentatives pour la faire insérer au Martyrologe Romain. Sous Grégoire XIII, Galésini, qui travailla à la révision de ce livre liturgique, lui avait même assigné le 4 février comme étant son jour natal, avec la qualité de veuve. Mais Baronius, qui avait la mission de faire des remarques historiques et critiques sur le travail, l'en fit exclure, et elle n'y figura point.

[1] Cf. P. Ollivier, *La Passion*, p. 320 ; — Dom Cabrol, *Dictionn. d'Archéologie chrétienne*, v° *Abgar ;* — Basnage, *Histoire de l'Eglise*, t. II, p. 1115.

Saint Charles Borromée n'avait pas même attendu ce rejet officiel pour retrancher du Missel de Milan la messe de cette sainte légendaire. Il l'abolit, et, rendant compte de ce retranchement, il déclara que cette messe était du nombre de celles qui avaient été introduites mal à propos par des prêtres particuliers et sans autorité, en fit rayer la fête de tous les calendriers où elle se trouvait, et défendit d'en faire mémoire à l'avenir. Un de ses successeurs et parents, Frédéric Borromée, confirma cette suppression, et ordonna en conséquence de ne plus admettre ce nom dans aucun des livres liturgiques qui s'imprimeraient à Milan.

En France et dans les Pays-Bas, on vit de même les évêques, dans la correction de leurs Bréviaires, faire disparaître cet office qui s'était introduit en divers endroits sans plus de raisons plausibles, et à Paris même, on y substitua la messe de la Sainte Face : affirmant plus que jamais par là que l'Eglise n'était pour rien dans le culte qui avait pu se glisser çà et là en l'honneur d'une sainte femme de ce nom. (Cf. Baillet, *Les vies des Saints*, tom. IV, p. 22 et suiv.; Godescard, *Vie des Saints*, tom. I, 13 janv., notes).

L'Eglise grecque sera-t-elle plus hospitalière pour le culte de cette matrone? — Non; et là, comme à Rome, les honneurs rendus à la vraie Véronique de l'histoire sont exclusivement pour la Sainte Face.

Ouvrez, par exemple, l'Εορτολογιον des Grecs. Au 16 août, vous lirez : « Translation d'Edesse de l'image de Jésus-Christ qui n'est pas faite de main d'homme, c'est-à-dire le saint Suaire. » Et celui qui voudra s'en faire une idée, n'aura qu'à se reporter à la *Patrologie grecque*, tome CXIII, col. 421-454, où il trouvera le récit de la translation de l'an 944, sous ce titre : του αγιου μαντελιου ou μανδελιου, le saint Suaire ou le saint manteau; contrairement à l'interprétation de Ferrari qui a vu là une translation de saint Madélius parfaitement inconnu, et l'a qualifié ensuite, sans même émettre un doute, de martyr d'Asie.

D'après le témoignage des Bollandistes *(Acta Sanctorum*, mois d'août, t. III, p. 262), cette Véronique, mentionnée dans le calendrier des Ruthènes à la date du 16 août, n'est pas autre non plus que la Sainte Face de Notre-Seigneur. On ne sait même pas, disent-ils ailleurs (mois de mai, t. VII, p. 350, n. 126), s'il y a jamais eu une femme de ce nom : « An ulla unquam fuerit, dubitatur, » et par contre il est hors de conteste, « citra dubitationem ullam, » que c'est l'image même du Sauveur qu'on a toujours vénérée sous le nom de *sancta vera iconica,* comme on appelle *sancta vera Crux* la croix où il est mort.

On peut donc dire avec certitude que l'Eglise n'a jamais été pour rien dans les honneurs, d'ailleurs fort clairsemés, qu'on a pu rendre transitoirement à sainte Véronique.

IV. Mais que penser alors du personnage que l'on fait jouer à sainte Véronique dans l'exercice du chemin de la croix? Ne peut-on pas dire que l'Eglise lui rend là en vérité tout ce qu'elle lui a enlevé en fait dans le Martyrologe? — Evidemment non; jugez-en plutôt.

Dans son acception littérale, le chemin de la croix n'est pas autre chose que la voie douloureuse parcourue par l'Homme-Dieu sous le fardeau de la croix, depuis le palais de Pilate qui le condamna à mort, jusqu'au sommet du Golgotha, où il fut crucifié. C'est, en d'autres termes, un pieux pèlerinage qu'on entreprend pour revivre les souffrances de la passion et de la mort de Jésus-Christ, et qui est éminemment propre à convertir les pécheurs, à réchauffer les tièdes, et à perfectionner les justes. (Bref de Benoît XIV).

Je ne disconviens pas que les diverses scènes de la Passion, que rappellent les tableaux du chemin de la croix, n'aident puissamment au souvenir des souffrances du Sauveur, et soient d'une utilité majeure pour suggérer de pieuses pensées aux âmes. Mais on se tromperait sûrement si l'on plaçait dans ces scènes elles-mêmes l'essence du chemin de la croix.

Et en effet, dans les stations qui le composent aujourd'hui, il faut voir moins une tradition locale et fixe que l'œuvre lente des siècles. Le bienheureux Alvar († 1420), le premier qui introduisit cette pratique en Occident, à son retour de Jérusalem, fit représenter dans la chapelle des Dominicaines de Cordoue les seules scènes, reconnues à l'époque, de la Passion. En 1490, on en trouve 7 à Nuremberg; en 1505, 8 à Louvain, et jusqu'à 34 à Romans. A la fin du siècle, le *Theatrum Terræ sanctæ* en cite douze, pour redescendre ensuite à 10 et même 8, y compris une station chez Hérode, au cours du XVII^e^ siècle. Les Franciscains eux-mêmes qui, depuis 1342, étaient préposés à la garde des Lieux saints et qui, avec les pèlerins, parcouraient régulièrement le chemin du Calvaire, ne le prolongeaient pas encore, en 1626, au delà de la *Porte judiciaire.* C'est au XVIII^e^ siècle, au plus tôt, qu'ils codifient ce pieux exercice, ajoutent les deux dernières stations, et reçoivent du Saint-Siège le privilège exclusif de l'ériger ou faire ériger, sans qu'on puisse toucher au nombre des stations, qu'ils avaient fini peu à peu par fixer et localiser sur place à Jérusalem.

L'Eglise, en acceptant la tradition franciscaine avec la station dite de sainte Véronique, citée pour la première fois en 1436 par Georges de Nuremberg, n'a pas entendu en reconnaître pour cela l'exactitude historique; mais elle l'a trouvée pieuse, conforme à ce qui se faisait à Jérusalem, de nature à porter les âmes au bien, et l'a consacrée à ce titre comme l'une des plus recommandables dévotions.

Cela est si vrai que l'Eglise : 1° a attaché les indulgences aux 14 croix de bois échelonnées le long du chemin qu'on doit parcourir en faisant cet exercice, et non pas aux scènes de la Passion qui d'ordinaire en constituent un pieux accessoire; 2° exige uniquement pour le gain des indulgences

une simple méditation sur la Passion de Notre-Seigneur en général, et non une considération appropriée au motif particulier de chaque station : en sorte que celui qui se contenterait pendant tout l'exercice du chemin de la croix de méditer sur le mystère d'une seule station, ferait par là le nécessaire pour gagner les indulgences [1].

La question historique ainsi élucidée, il est facile de dire qui a raison. 1° On ne peut affirmer que la Véronique dite de Jérusalem ait été canonisée d'une manière solennelle, comme le fait l'Eglise aujourd'hui, puisqu'on ne sait pas même si elle a existé, ni qui elle est. 2° On ne peut même pas dire qu'elle l'ait été d'une façon équipollente, comme cela résulterait d'une simple reconnaissance de culte, puisque l'Eglise n'a jamais reconnu le sien, et a même refusé d'admettre sa fête au Martyrologe.

Ad II et III. Les auteurs sont loin de s'entendre sur la personne de sainte Véronique, à qui ils prêtent le bel acte de générosité que nous savons à l'endroit de Notre-Seigneur.

Les uns en font une parente de saint Joseph et lui donnent le nom de Séraphia. S'étant mariée avec un membre du Sanhédrin, elle eut beaucoup à en souffrir à cause de son attachement au Sauveur. Heureusement, Nicodème et Joseph d'Arimathie le ramenèrent à de meilleurs sentiments, et il se déclara à la fin pour Jésus lors de sa comparution devant Caïphe. Le lendemain, sa femme put se signaler, comme on sait, dans sa rencontre avec Jésus, cacha précieusement le saint voile où le Maître avait imprimé ses traits divins, puis s'étant rendue à Rome, le remit entre les mains de saint Clément, avant de mourir.

D'autres, comme Macarius Magnès qui, au dire de Dom Pitra, écrivait avant le IVe siècle et peut-être au IIe siècle, font de Véronique une princesse d'Edesse. La *Légende de Cénebrun* la fait naître en Phénicie : opinion que partage Luc de Bruges, contrairement à l'auteur du *Baptista Salvatoris* qui la dit originaire de Polytheba en Mésopotamie. Mais la tradition bazadaise la croit gauloise de naissance, païenne, puis prosélyte à la suite d'un pèlerinage à Jérusalem, et finalement disciple de Notre-Seigneur. Parente d'un des Gaulois qui avaient pris du service à la Cour du premier Hérode, elle eut le bonheur, grâce à ses relations avec l'entourage du meurtrier de Jean-Baptiste, de recueillir les restes sanglants du Précurseur à Machéronte, se fixa définitivement en Palestine, épousa Zachée, le publicain converti, et s'établit à Jérusalem, où on la retrouve aux pieds du Sauveur montant au Calvaire.

Plusieurs l'identifient avec l'hémorroïsse de l'Evangile, et lui donnent pour mari, tantôt Sidrach, tantôt Zachée qui, dans la légende gallicane, porte le nom d'Amateur ou Amadour. Pour eux, elle s'appelait Bérénice.

Quant aux calendriers où l'on trouve sa fête, ils la mentionnent au 4 février ou au 15 du même mois, comme on peut le voir dans les *Petits Bollandistes* par le P. Giry ; et si quelques-uns lui donnent la messe des saintes femmes, d'autres la qualifient, ici vierge et martyre, là martyre non vierge, et ailleurs, vierge non martyre.

D'où il suit que les dévots de sainte Véronique ne savent guère qui ils doivent honorer dans sa personne [1].

Ad IV. Assez d'autres saintes Véroniques figurent aux calendriers pour qu'on ait pu légitimement placer votre église sous ce vocable. Mais aurait-on eu l'intention de la dédier à la Véronique de Jérusalem, il n'y aurait pas à s'en inquiéter au point de vue de sa bénédiction. Quand les prières et les rites ont été régulièrement accomplis, il n'y a qu'une profanation — et ce n'est pas le cas — qui pourrait exiger une réconciliation.

Q. — Quand des prêtres célèbrent la messe en mer, quel évêque doivent-ils nommer au Canon de la messe ?

R. — Le principe est qu'on nomme au Canon l'évêque du diocèse où l'on célèbre, de sorte que les mots *Antistite nostro* doivent être omis, si l'on célèbre dans un lieu qui n'a pas d'évêque, ou si l'on dit la messe à Rome.

Mais dans le cas proposé, ne pourrait-on pas regarder l'évêque du lieu d'embarquement comme ayant droit à cette mention au Canon ? Nous le pensons (quoique nous n'osions pas en faire une obligation), parce que c'est de cet évêque que l'on tient habituellement ses pouvoirs pour confesser à bord, pendant la traversée.

Q. — Dernièrement une discussion s'élevait entre un confrère et moi, à propos du jeûne eucharistique.

Mon confrère me disait qu'avant de célébrer la messe de minuit il prenait un peu de réconfortant.

Je répliquais que cela était interdit et qu'il fallait, d'après un décret de la Sacrée Congrégation, qu'un intervalle d'au moins 2 heures s'écoulât entre la réfection et la célébration de la sainte messe. Lui me soutenait le contraire.

R. — Nous ne connaissons pas de loi ecclésiastique qui oblige pour la messe de minuit à être à jeun pendant un temps déterminé avant de monter à l'autel. Le jeûne eucharistique part de minuit.

A la vérité, il existe pour Lourdes un indult permettant aux prêtres de célébrer à minuit, pourvu qu'ils soient à jeun depuis 8 heures. Mais cet indult ne concerne que ce sanctuaire, et n'a rien de commun avec la messe de minuit.

Toutefois, il est de la plus haute convenance qu'on mette un certain intervalle entre le dernier

[1] Cf. Beringer, *Les Indulgences*, tom. I, p. 266 et suiv.; — *Palestine* ou *Guide historique et pratique*, par les Assomptionnistes de Jérusalem, p. 107 et suiv.; — Boudinhon, dans la *Revue du Clergé français*, tom. XXVIII, p. 449.

[1] Cf. Baillet, *Les vies des saints*, *l. cit.*; — P. Chambeu, *Mois de Marie*, t. II, p. 52 ; — P. Ollivier, *La Passion*, p. 318.

repas et la messe, et c'est ce que l'on fait en pratique, sans y être astreint par la loi.

Q. — A la page 880, vous indiquez les bénédictions que le prêtre peut donner en vertu de son pouvoir d'ordre, et vous ne parlez point de la bénédiction du peuple par le prédicateur à la fin de son sermon. Serait-elle sujette à quelque réserve ?

R. — A la fin du sermon, le prédicateur peut certainement bénir le peuple par un signe de croix. C'est la doctrine de tous les auteurs. Mais si l'évêque *du diocèse* était présent, c'est lui qui devrait bénir l'assemblée après le sermon. Cette bénédiction est donc sujette à réserve. (Cf. Cérém. des Evêques, liv. II, chap. VIII, n. 50).

A part cette exception, et même en présence d'un évêque *étranger*, le prédicateur bénit les assistants en finissant son sermon. (Cf. *Ami*, 1905, p. 335).

Q. — Parmi les bénédictions réservées rentre celle d'une croix dans un cimetière. Or quand on fait poser une croix (sans christ) sur une tombe, on demande au curé de la bénir. Peut-il le faire en se servant de la formule *ad omnia*, que l'on trouve à la fin des bénédictions dans le Rituel, et la défense porte-t-elle plutôt sur la formule à employer que sur l'objet à bénir ?

R. — Notre cher confrère a vu une difficulté où il n'y en avait pas.

La bénédiction réservée des croix de cimetière ne s'entend jamais des croix *privées* que les familles peuvent placer sur leurs défunts, mais de la croix absolument requise quand l'évêque délègue un de ses prêtres pour bénir un cimetière.

Si donc vos paroissiens demandent que vous bénissiez les croix qu'ils élèvent sur leurs morts, vous avez plein pouvoir pour le faire.

Ce n'est pas, en tout cas, la réserve de telle ou telle formule qui devra vous arrêter, car la Congrégation permet qu'on se serve des formules réservées quand on le fait d'une manière privée et sans solennité (S. R. C., 12 juil. 1704, n. 2143, ad 2 ; *Ephém.*, 1888, p. 526) ; mais c'est la difficulté de trouver une formule qui en bénissant la croix ait rapport aux défunts. Aussi bien, jusqu'à ce que Rome se soit prononcée, ne pourrait-on pas se servir de l'oraison pour la bénédiction du tombeau ? (Cf. Rituel, tit. VI, chap. III, n. 12).

Ce n'est là évidemment qu'une question que nous posons ; mais l'oraison aurait du moins l'avantage d'être une prière appropriée.

Q. — Mon église possède des fonts baptismaux. J'ai fait la bénédiction solennelle de l'eau baptismale le samedi saint, mais du samedi saint au samedi de la Pentecôte je n'ai donné le baptême solennel à personne. Y a-t-il obligation quand même de procéder le samedi de la Pentecôte à la bénédiction de l'eau baptismale ?

R. — La bénédiction de l'eau baptismale est absolument obligatoire et le samedi saint et le samedi de la Pentecôte, et toute coutume contraire doit être abolie, comme étant un véritable abus et contraire aux Rubriques : « Consuetudinem, velut abusum et Rubricis contrariam, esse eliminandam. » (S. R. C., 7 déc. 1844, n. 2878). C'est ce que Rome a confirmé le 13 avril 1874, en disant : « Aquam baptismalem in Parochiis esse benedicendam in Sabbatis Paschæ et Pentecostes, nonobstante quacumque contraria consuetudine, quæ omnino eliminari debet. » (S. R. C., n. 3331).

Il y a bien dans le Rituel que la matière du baptême doit être de l'eau bénite la veille de Pâques *ou* de la Pentecôte. (Tit. II, cap. I, n. 4). Mais cela signifie-t-il qu'on peut se servir indifféremment de l'eau bénite du samedi saint ou du samedi de la Pentecôte, et qu'ainsi une seule bénédiction d'eau baptismale suffirait pour l'année ? — La Congrégation, interprète de la pensée de l'Eglise, ne l'a pas pensé, et elle a déclaré que l'eau de la veille de Pâques ne devait servir pour baptiser que jusqu'au samedi de la Pentecôte, et que c'est l'autre qui servirait ensuite jusqu'à Pâques de l'année suivante.

En conséquence, on ne pourra point supprimer la bénédiction de l'eau baptismale, la veille de la Pentecôte, ni sous prétexte qu'il n'y a pas eu de baptême depuis le samedi saint jusqu'à la Pentecôte, ni parce que les fidèles ne viennent pas prendre part à cette nouvelle bénédiction. (Van Der Stappen, *Sacra Liturgia*, tom. IV, q. 23 ; S. R. C., 7 juin 1892, n. 3776, ad 2).

Mais que faire si, ayant omis la bénédiction la veille de la Pentecôte, vous avez quelqu'un à baptiser ? — Dans ce cas, si vous n'aviez pas sous la main ce qu'il faut pour la remplacer, vous useriez provisoirement de l'eau de la veille de Pâques. Mais aussitôt que vous seriez en mesure de faire une nouvelle bénédiction d'eau, vous emploieriez à cet effet la formule du Rituel qu'on trouve au Tit. II, chap. VII, sous le nom de « *Benedictio Fontis Baptismi extra Sabbatum Paschœ et Pentecostes, cum aqua consecrata non habetur.* » En somme, il n'y a guère que l'urgence du baptême, ou l'insuffisance des saintes huiles, qui autorisent un sursis.

Q. — Evidemment, en présence des époux on dit la messe *pro sponso et sponsa*. Mais en certaines paroisses les fiancés arrivent souvent en retard, et alors, ne sachant pas s'ils seront arrivés assez tôt pour être mariés avant l'Offertoire, quelle messe dire : celle *pro sponso et sponsa*, ou celle du jour ?

R. — Vous ne pouvez pas dire la messe *pro sponso et sponsa*, parce que toutes les prières de cette messe se rapportant aux époux, elles seraient sans application jusqu'à l'offertoire, attendu que le mariage n'a pas encore été célébré.

Nous vous déconseillerons ensuite, à moins qu'il ne doive en résulter des inconvénients graves, de jamais célébrer le mariage après l'évangile, lorsque les futurs se sont mis en retard ; et nous vous conseillons de ne marier qu'après la

messe. Car de deux choses l'une : ou bien cette manière de faire, pour punir le retard des époux, est bonne, ou bien elle présente des côtés fâcheux. Si 1°, il faut l'exécuter franchement pour lui faire produire les fruits qu'on en espère, et ne pas interrompre la messe pour que les futurs n'aient pas à en souffrir ; si 2°, il faut la supprimer comme mauvaise, et vous résigner à attendre patiemment l'arrivée des époux avant de commencer la messe.

En tout cas, nous voyons un gros inconvénient à ce que les futurs puissent compter sur la célébration de leur mariage à quelque moment de la messe qu'ils arrivent, et recevoir aussi la bénédiction nuptiale. Ce qui n'est qu'une exception deviendrait bientôt la règle, et l'on ferait bientôt peu de cas de la messe.

Q. — Un prêtre se trouvant tout à coup en danger prochain de mort et ne pouvant compter sur l'arrivée en temps utile d'un de ses confrères, ne pourrait-il pas s'administrer lui-même l'extrême-onction, en se faisant les onctions possibles ?

R. — Non, car il n'en est pas du sacrement d'extrême-onction comme du sacrement de mariage, où les futurs sont à la fois ministres et sujets, et de l'Eucharistie, où le prêtre est aussi ministre et sujet. Les paroles de saint Jacques (v, 14) montrent clairement que celui qui l'administre doit être différent de la personne qui le reçoit : « *Infirmatur quis in vobis ? Inducat presbyteros ecclesiæ et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.* » Le Concile de Trente le suppose également dans le canon suivant : « Si quis dixerit presbyteros ecclesiæ, quos beatus Jacobus adducendos esse ad infirmum inungendum hortatur... » (Sess. XIV, can. 4). Enfin la forme même du sacrement, telle que le prêtre doit la réciter, s'oppose à ce qu'il en soit autrement : le pronom *Tibi* ne peut s'appliquer à celui qui prononce la formule, et dès lors le ministre et le sujet de l'extrême-onction doivent être des personnes absolument distinctes.

Q. — Quand, immédiatement après une absoute donnée *pro defuncto* ou *defunctis absente corpore*, il y a bénédiction du Saint-Sacrement, est-on tenu d'enlever le catafalque et d'éteindre les cierges ?

Ce point est très pratique dans les paroisses où l'on chante pendant 8 jours les vêpres des morts suivies de l'absoute et de la bénédiction.

R. — La solution a déjà été donnée ici en 1904, p. 176 et 367. Il faut, si possible, enlever le catafalque, ou tout au moins éteindre les cierges qui entourent la représentation. (S. R. C., 11 août 1853, n. 3017 ; 13 juill. 1883, n. 3582, ad IV).

Q. — Nous avons comme titulaire sainte Julie (10 décembre), qui dans le diocèse est conjointement fêtée avec sainte Eulalie sous le rite double de 1re classe avec octave.

L'office tout entier, au Propre du diocèse, est consacré (à l'exception de l'oraison et d'une mention aux leçons du 2e nocturne) à la mémoire de sainte Eulalie. Comment organiser notre Ordo ?

R. — Ces deux saintes n'étant pas unies par les liens du sang, mais ayant seulement souffert dans la même ville et le même jour, doivent être séparées dans votre Ordo, puisque l'une d'elles a été choisie comme titulaire de votre église, à l'exclusion de l'autre.

Alors comment organiser votre Ordo ? Le 10 décembre, vous ferez la fête de sainte Julie qui, en qualité de titulaire de votre église, l'emporte, toutes choses égales d'ailleurs, sur la fête des patronnes du diocèse ; car pour vous celles-ci ne sont que secondaires et moins propres.

Alors vous prendrez l'office au Commun d'une vierge martyre : oraison, leçons des 1er, 2e et 3e nocturnes, à l'exception de la 1re leçon du 2e nocturne qui devra être celle du Propre où il est question de sainte Julie, *si elle est séparable ;* autrement tout du Commun.

Quant à sainte Eulalie, vous en ferez l'office au 1er jour perpétuellement libre dans votre Ordo, qui peut être le 12 ou le 14, si vous n'y avez pas de fête à siège *fixe*, lors même que ce jour coïnciderait avec un dimanche de l'Avent. Car vous ferez de sainte Eulalie sous le rit de 1re classe, d'après la Rubrique placée après la Table d'occurrence, n. 8 : « Si vero sint ex dupl. I aut II (il s'agit des saints associés au titulaire), similiter in diem primam liberam perpetuo transferantur, et de eis fiat officium sub eodem ritu, ac si propria die celebrarentur. » Ce sera aussi l'office du Commun d'une vierge martyre, mais elle aura ses leçons du 2e nocturne qui lui sont propres.

Vous ferez pendant l'octave mémoire des octaves 1° de l'Immaculée, 2° du titulaire, 3° de sainte Eulalie, en suivant les règles ordinaires ; mais en cessant le 16 après laudes pour sainte Julie, et après vêpres pour sainte Eulalie, dont je suppose l'office célébré le 12 ou le 14, sans quoi elle n'aurait pas d'octave. (Rubr. après la Table d'occurrence, n. 6).

Q. — 1° La fête de saint Matthias, patron du diocèse, est remise à Trèves pour tout le diocèse au dimanche qui suit son incidence, quant à l'office et quant à la solennité avec son octave.

Les fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la B. V. M. sont également remises de la même manière que la précédente.

La fête de la Présentation de la B. V. M. est aussi fête chômée et remise de la même façon au mercredi qui suit l'incidence.

Nous qui avons notre Calendrier propre où ces fêtes se trouvent à leur jour ordinaire, devons-nous les déplacer pour nous conformer au diocèse ? Et y sommes-nous tenus de la même manière, quand nous passons le temps de ces fêtes en dehors du diocèse ?

2° Il me serait également agréable d'entendre l'avis de l'*Ami du Clergé* au sujet des génuflexions que doivent faire diacre et sous-diacre à la messe *coram Sanctissimo.*

R. — Ad I. Les décrets ne permettant pas de célébrer deux fois la même fête et les réguliers devant,